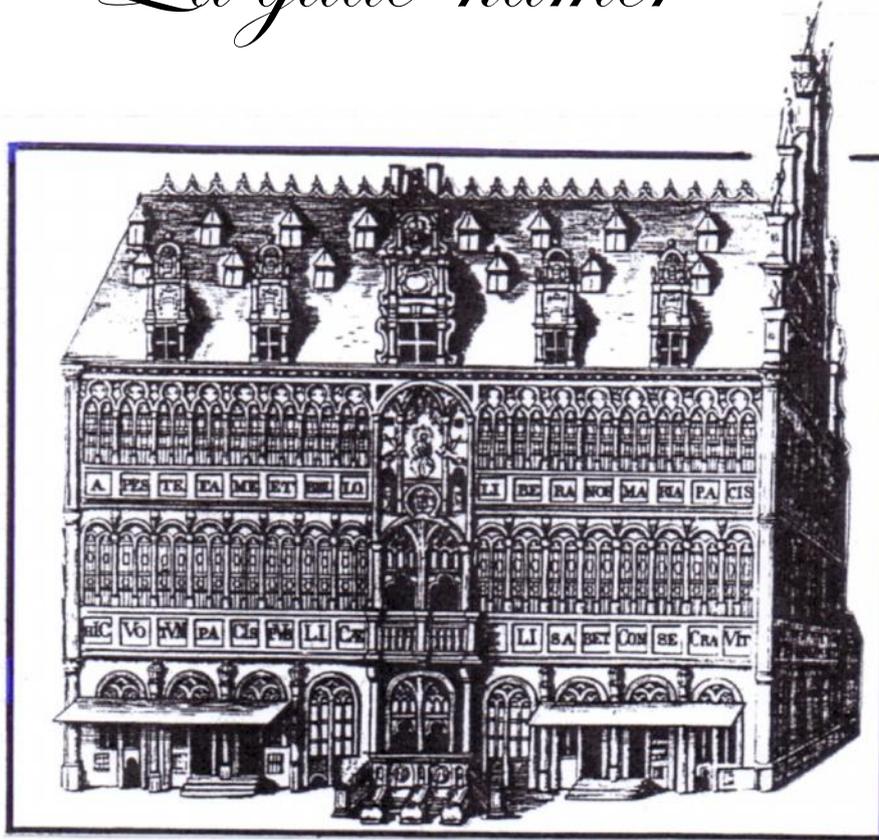


FRANÇOIS SAMIN.
Archiviste Honoraire.

La gilde-kamer



ou
LA SALLE D'APPARAT
du
GRAND SERMENT DE L'ARBALETE
sous
L'ANCIEN REGIME
1540-1796

2015

*En hommage à :
Mon professeur es-arbalète
et historien des gildes de tir.*

André Victorien Gillet

&

*Daniel Vanderveken
Compagnon et Maître*

*Pour son esprit
compagnonnique
vis-à-vis de sa gilde
et envers ses confrères*



Notes, écrits et iconographies recueillis par
François Samin
Doyen et archiviste honoraire

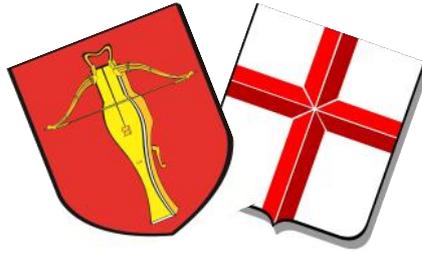


Table des matières



Chapitre I

Au début il y a la gilde :

- Gilde, gilda.
- Lieux de réunion.
- Les plaisirs de la table.



Chapitre II

De la halle au pain à la Maison du Duc et du Roi :

- La halle au pain (Broodhuys).
- L'ancienne Maison du Roi.



Chapitre III

Les Serments à la Maison du Roi :

- Le Grand Serment de l'arbalète à la Broodhuys (+/-1540-1796).
- Le Serment des Arquebusiers à la Broodhuys. (1543-1796).
- Le Serment des Escrimeurs à la Broodhuys (1594-1796).



Chapitre IV

La Maison du Roi aujourd'hui :

- La Maison du Roi de Jamaer.
- Témoins des anciennes gildes Grand Place.
 - A la Broodhuys.
 - A l'Hôtel de Ville.

Bibliographie

Reproduction libre de droit pour autant que la source soit citée.

Chapitre I



.AU DEBUT IL Y A LA GILDE

* *Gilde, gilda :*

Dans le titre de cette petite recherche, sans prétention, apparaît le terme « gilde ». Comment définir ce concept ancien du vivre ensemble ?

Dans le règlement de la gilde élaboré en 1322, on peut lire :

“Toutes choses sans fondements et ordonnancements sont difficile à mener à bonne fin”

Les ouvrages traitants du sujet, définissent la gilde par (...) association spontanée constituée en toute indépendance qui se fixent de commun accord un règlement de vie communautaire reconnu officiellement par l'autorité. La gilde est placée sous l'autorité d'un Doyen (Doc.1).

Les membres de l'association profitent de la défense de la communauté, de l'entraide mutuelle et du partage du pain, caractérisé par le banquet, base de toute gilde. La gilde sollicite et obtient, auprès de son suzerain, l'octroi de privilèges en échange de services à rendre.



Doc.1 : Doyen d'une Gilde d'arbalétriers au XVI^e siècle

* *Lieux de réunion :*

Outre les emplacements réservés au tir, le Grand Serment des arbalétriers se doit de disposer d'un local pour ses réunions administratives. Alphonse Wauters dans son *Histoire des Serments* avance que, dès le XIV^e siècle, le Grand Serment de l'Arbalète eut une salle de réunion, mais qu'il ignore où elle se trouvait. André Gillet faisait remarquer dans ses notes que l'on ne connaît pas l'emplacement du local initial, ni même s'il y en eut un. Il étaye ses dires en observant qu'il n'existe aucune indication écrite ou graphique d'une construction importante sur la superficie occupée au XIV et XV^e siècle par le jardin de tir au Hondsgracht, à l'exception d'un abri léger pour tireurs et l'édification de buttes en terre destinées à fixer les cibles. Or il est fait mention d'une *gilde kamer* au §§8 du règlement du Grand Serment de Bruxelles, rédigé en 1412 : (... ..) *il est interdit de boire ou de manger lors des assemblées à la Chambre du Serment.*



Bruxelles 1615.



Perche du XX^e
Siècle



Doc 2 : L'infante Isabelle tire le papegay Gand 1618

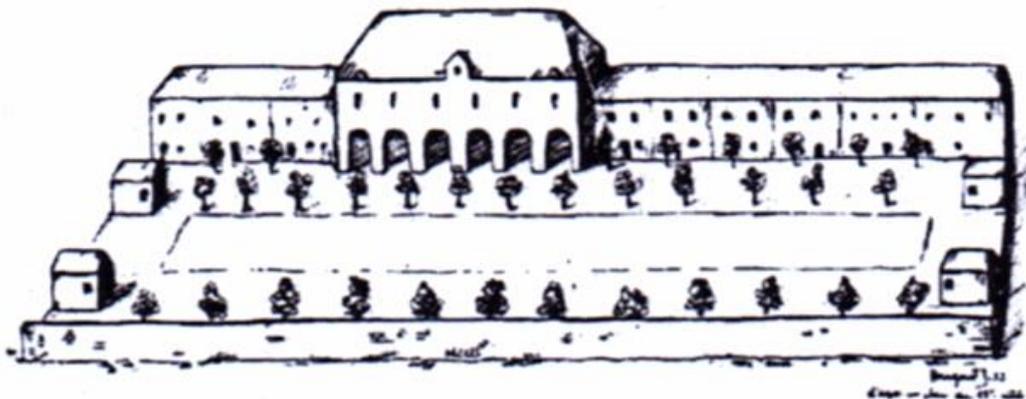
Dans un même ordre d'idées, l'emplacement d'une perche n'est établi à Bruxelles, ni par l'image ni par le texte, dans les jardins de tirs des deux gildes bruxelloises. Du moins sur aucun document consulté. La perche de tir du Grand Serment de l'arbalète et du Serment de Saint Georges était-elle uniquement montée sur le clocheton de l'église Notre-Dame au Sablon lors des tirs au Roy ? Dans ce cas quid des tirs sur la perche hors le tir au Roy ?

Le **document 2** illustre le tir au Roy de l'infante Isabelle sur la perche des arbalétriers gantois de Sint-Joris en 1618. La perche était dressée dans le jardin de la gilde à la place d'armes. A comparer avec la perche montée sur le clocheton de l'église comme à Bruxelles en 1615.

Le percement de la rue Isabelle au travers du jardin de tir du Grand Serment modifie le site dès 1625. Le nouveau jardin de tir est porté à 90 mètres sur 13m50 et ne comporte aucunes constructions (ni perche).

Et la Maison Isabelle me direz-vous ? C'est l'infante Isabelle qui afin de dédommager les arbalétriers dépossédés d'une partie de leur jardin de tir fait construire en 1625, pour la gilde du Grand Serment de l'arbalète un gracieux édifice de forme carré sous le nom --*Domus Isabellae*—(Maison Isabelle). S'il est établi que l'édifice devait servir pour les "fêtes et récréations" (et non de Kamer) aux membres du Grand Serment, la grande salle tenait lieu de salle pour l'organisation de fêtes et festins donnés par la Cour. En pareil cas, les arbalétriers devaient s'abstenir d'y pénétrer.

La "Maison des arbalétriers" construite en 1682-1690, en retrait de la rue Isabelle et face à la *Domus Isabellae* est, à la lecture d'ouvrages consultés, exclusivement destinée à la location (**Doc.3**).



Doc 3 : La maison du Grand Serment et le jardin de tir d'après un plan de l'époque.

Une question se pose, où furent entreposés sinon exposés, au sec et en sécurité, le mobilier, les tableaux et l'argenteries acquit lors des tournois et autres landjuweels sachant que le Grand Serment n'occupe la salle, sa gilde Kamer (Maison du Roi) que depuis +/- 1540 ?

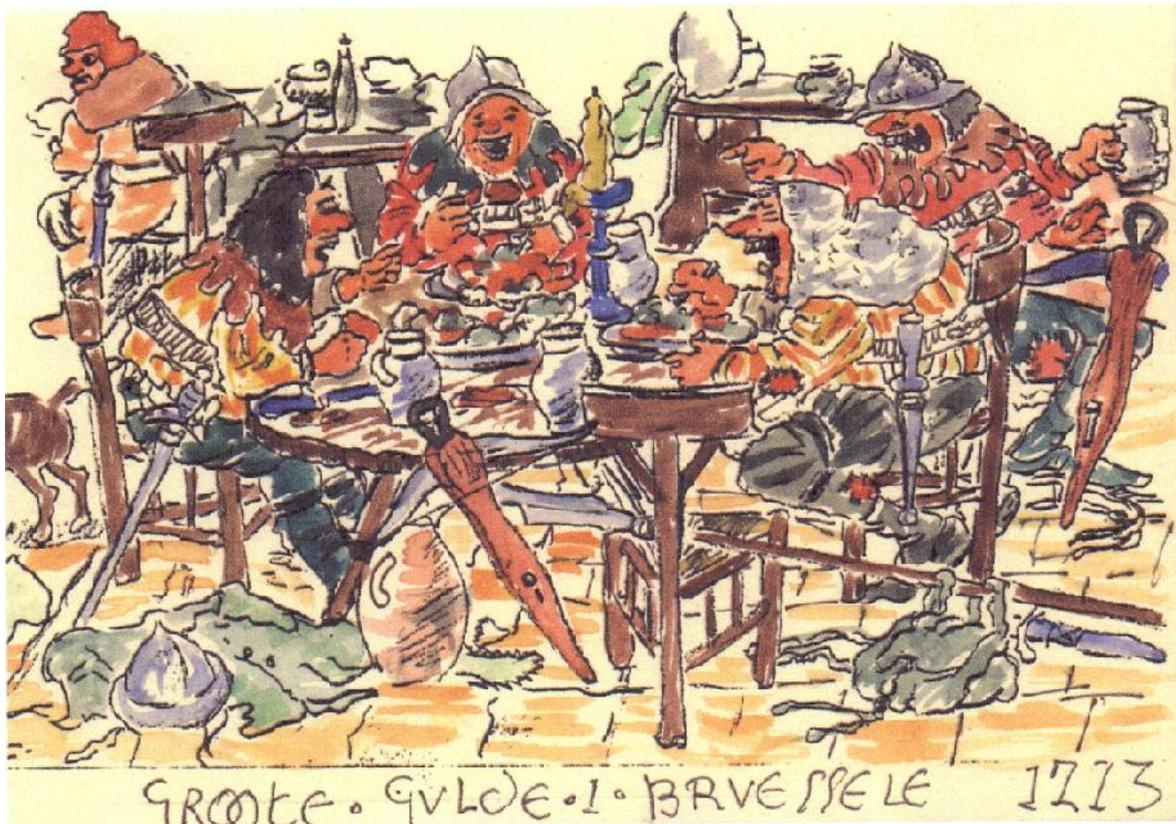
Les arbalétriers remplissaient un rôle dans la milice communale (sous les ordres du suzerain), tandis qu'ils assuraient également la sécurité publique sous l'autorité communale (la Ville de Bruxelles). On peut imaginer que la Domus Isabellae est le bâtiment qui témoigne de l'importance du Grand Serment auprès de la Cour, tandis que la Broodhuys marque sa présence au cœur de la cité, centre de toute vie politique économique et sociale, où les corporations ont pignons sur rue. C'est aussi le lieu privilégié de toutes les cérémonies, particulièrement nombreuses, ayant Bruxelles pour cadre.

* *Les plaisirs de la table :*

Ouvrons une parenthèse.

Le repas en commun, un des composants originel de base d'une Gilde, s'il n'est plus essentiel avec le temps, constitue encore malgré tout un des événements de la vie communautaire (Doc.4).

Sans locaux connus, les agapes avaient-elles lieu dans les jardins d'une auberge ?



Doc 4 : Le repas en commun.
(1981- Dessin du Compagnon René Reper)

Outre les grands festins qui avaient lieu lors de la nomination des nouveaux administrateurs communaux et à l'époque de la reddition des comptes, les

confrères se réunissaient très souvent pour banqueter. Leur goût prononcé pour ces sortes de fêtes fut une des principales causes de la ruine des gildes. On essaya en vain de modérer cet usage, mais il n'est pas possible de sevrer une population de tous les plaisirs et lui interdire les délassements de l'esprit. Pour dépouiller nos ancêtres de ce travers déplorable, il eut fallut les ruiner, entreprise pleine de périls et de difficultés.

Plusieurs banquets étaient organisés à dates fixes dans l'année. Le principal était celui servi après l'Ommeganck, le dimanche avant la Trinité.

L'assistance à ce repas était obligatoire et le Compagnon qui n'y participait pas, même s'il était hors ville, était de toute façon redevable de la moitié de son écot. Mais s'il est blessé ou malade et dans l'impossibilité de se déplacer et s'il paie néanmoins son écot en entier, on lui envoie alors la nourriture et la boisson qui lui reviennent et cela n'est fait pour personne d'autre.

Le banquet est à charge du Compagnon mais les Doyens ont table gratuite et une guelte de vin (3½ bouteilles), de même que les Jurés, mais ces derniers ne reçoivent qu'une demi-guelte de vin (2 bouteilles).

Les subventions de la ville ne couvrent que la boisson. Pour ce banquet de l'Ommeganck, la Ville accorde 40 schillings, ou 2 livres, au Grand Serment en 1359 et 2 livres de vieux gros en 1421. En 1500, la Ville fournit 12 gueldes de vin (42 bouteilles) en vue d'aider la gilde à recevoir dignement ses confrères étrangers à ce repas. Si le repas est parfois supprimé dans son principe même, comme le fait l'ordonnance du 19 février 1448, la fourniture de 2 mesures de vin a cependant lieu.

L'infante Isabelle lègue, suite à son tir Royal de 1615, une rente annuelle de 250 florins pour faire célébrer son anniversaire, où tous les membres de la gilde seraient tenus d'assister et à couvrir les frais d'un banquet.

Hier comme aujourd'hui, le banquet qui accompagne le tir au Roy de la gilde est jour de fête.

L'insigne où boudrier était alors remis solennellement par le chapelain du Serment en la chapelle immédiatement après le tir. De là, en cortège, le Grand Serment escortait son Roy qui marchait en dernier lieu accompagné du bourgmestre et des échevins vers la salle de réunion de la Grand Place (Broodhuys). Au son de la cloche de Saint-Nicolas, (beffroi) était servi un banquet aux frais du nouveau Roy. Quelques auteurs dont, de Saint-Martin, relatent en 1661 que le lendemain, le Roy offrait banquet à sa famille et le surlendemain à son voisinage (tradition ou légende ?).

Les dignitaires du Serment étaient invités au banquet à l'Hôtel de Ville le jour de nomination des nouveaux Magistrat. Pour la même occasion, les

Compagnons tenaient banquet dans leur local et recevaient pour son organisation un subside de 40 florins de la Ville.

Le Magistrat était invité, et particulièrement bien traité, au banquet organisé le jour où le Chef-Doyen remettait ses comptes. Le coût de ce banquet dépassait certainement les 40 florins que la Ville accordait à cette occasion.

Le jour de la Saint-Michel, patron de la Cité, les cinq Gildes participent à un grand festin commun tenu à tour de rôle dans leurs locaux respectifs.

Le 28 septembre 1645, la Ville accorde pour ce dîner une aune de vin de France (137,4 litres) et en 1738, deux aunes (275 litres) ou 25 florins. Le même jour, à l'Hôtel de Ville, les dignitaires participent à un banquet où le Chef-Doyen avait la table à ses frais et pour lequel une indemnité de 60 florins lui était versée annuellement.

En 1690, les quatre Doyens du Grand Serment paient chacun 6 florins pour une oie servie au banquet.

Plutôt que d'accorder un subside en numéraire, la Ville peut également fournir la nourriture et la boisson, comme elle le fit le 23 août 1596 quand elle livra un certain nombre d'agneaux et de pots de vin (1 pot = 1.4 litre) aux Serments pour leurs prestations lors de la Joyeuse-Entrée d'Albert et Isabelle.

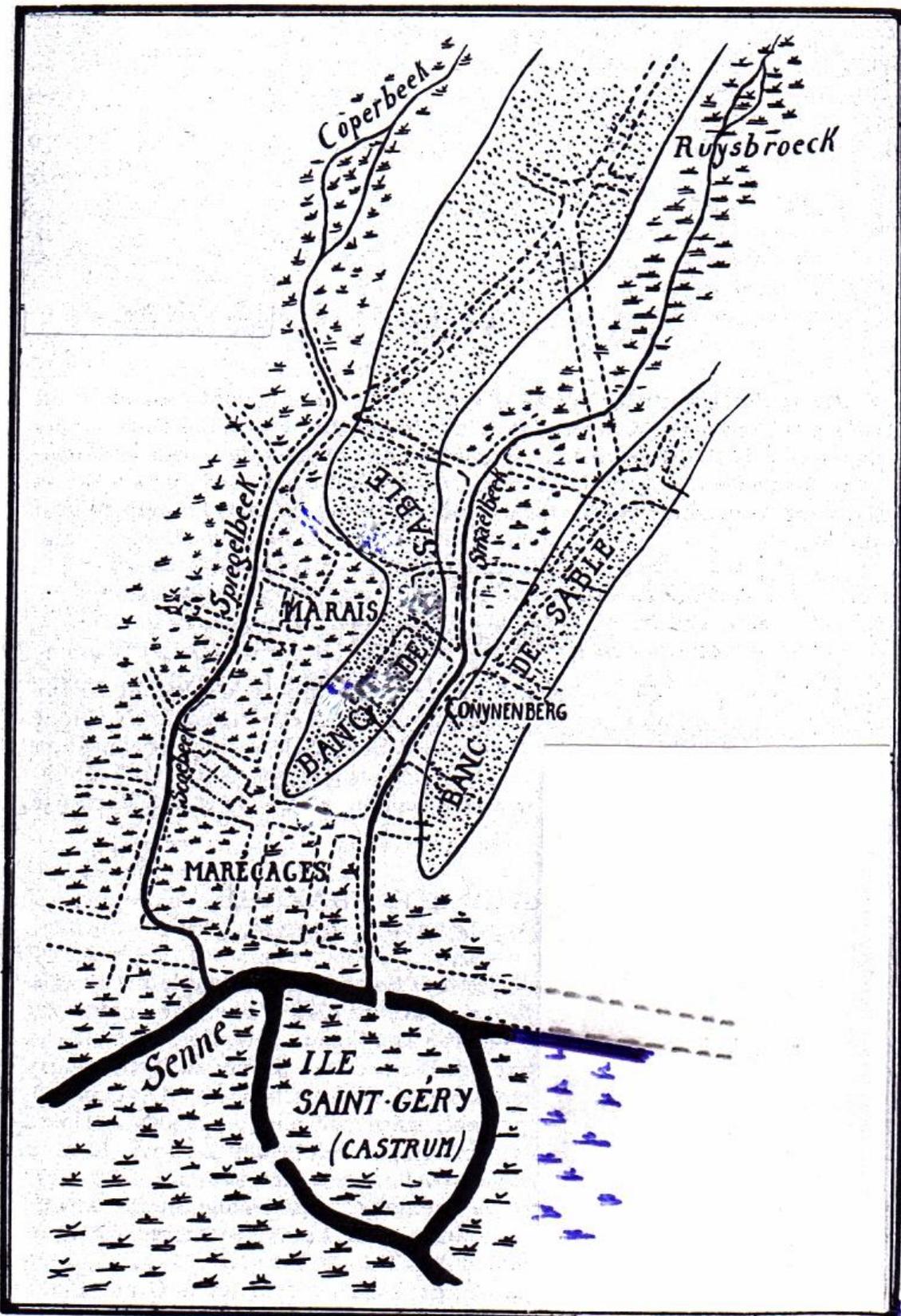
Les excès de table entraînèrent leur interdiction le 10 octobre 1719, sous peine d'une amende de 100 florins. Faut-il écrire que cela ne tempéra pas l'appétit des Compagnons et une ordonnance du 14 avril 1759, si elle interdit toujours les banquets sous peine d'amende de 10 patacons, l'autorise cependant si la caisse est en boni et si chaque Compagnon en prend son écot à charge.

Le 23 mars 1770, la Ville interdit tout banquet à charge de la caisse commune, que ce soit à l'occasion des assemblées ordinaires ou dans d'autres occasions générales. C'est à cette époque que *'par la défense des traitements et autres godailleries semblables'* les Serments vendirent leur vaisselle.

En 1776, la Ville se propose enfin de supprimer toute subvention dans les banquets des Gildes, mais si la Ville propose, les Serments disposent et continuent à banqueter joyeusement pendant vingt ans encore.

Les Compagnons du Grand Serment pouvaient également être de service au cours des grands banquets offerts à l'Hôtel de Ville à des personnages de marque. C'est ainsi qu'en 1544, un banquet est servi en l'honneur de la reine de France, Eléonore de Habsbourg, épouse de François 1^{er}, ou six Compagnons du Grand Serment sont présents *'afin que tout se passe bien et pour débarrasser en fin de repas'*.

* *La halle au pain – Broodhuys.*



Doc 5 : Topographie de la Grand-Place avant sa création au XI^e-XII^e siècle.
 Le pointillé indique les rues actuelles. La Grand-Place ou le Marché se dessine là
 où on lit le mot marais (T.C.B.)

De part la nature du sol, un ancien marécage (Doc.5), les terres devaient encore être imbibées d'eau lorsque Antoine Keldermans jette les fondations d'une nouvelle Broodhuys en 1515. Des éléments de maillage en chêne sur un réseau de pilotis et de peaux de bœuf sont mis au jour lors de la démolition de celle-ci en 1872. Comme la nappe aquifère était descendue au cours des ans, les pilotis sont retrouvés suspendus dans le vide et vermoulus. Quelques fragments sont (étaient?) conservés au Musée Communal.

Aux XII^o et XIII^o siècle le "Marché" était entouré par quelques "steenen" et des maisons en bois disposées sans ordre, séparées par des cours, des jardins ou des "ambiti" passages faisant office de coupe feu. Une citation dans un texte de mai 1221 fait mention d'un groupe de construction à usage économique. Ces constructions étaient partagées entre une halle au drap (domus pannorum) faisant corps avec une halle au pain (domus panis) et une seconde halle, une halle à la viande (domus carnificium).

Entre les deux halles passait une ruelle, aujourd'hui la rue du Poivre. Dans les comptes du domaine on voit que la halle au pain était la possession des boulangers moyennant un cens annuel.

D'après l'ancien censier bruxellois, celui de 1321, le quadrilatère délimité par les trois halles formait un ensemble de 32 maisonnettes. Sous quel agencement ? Rien ne permet de l'indiquer.

L'archiviste de la Ville, Guillaume Des Marez formule une hypothèse dans son guide illustré de Bruxelles :

On ne doit pas se figurer cette halle primitive comme un édifice fermé, à caractère monumental, mais plutôt comme une construction en bois, très simple, appuyée sur des piliers, une sorte de hangar, en dessous duquel les boulangers rangeaient leurs échoppes.

Foppens n'est pas plus fiable quand il rapporte dans une chronique ancienne que le pape Innocent II (pape de 1130 à 1143), avec tout son cortège, ainsi que le duc de Brabant et sa Cour "furent traités" deux jours par la Magistrat de la Ville à la Maison dite "Broodhuys" sur la Grand Place. Ce "traitement" coûta à la Ville, trente deux- livres tournois y compris les vins.

Une autre chronique est contredite par les livres censaux du domaine. La halle au pain aurait servi de "Maison de Ville" au Magistrat jusqu'à l'achèvement de l'Hôtel de Ville.

Plus ancienne que l'Hôtel de Ville (1402) la halle au draps/pain est rebâtie en 1405, alors qu'une nouvelle halle aux draps est construite, en 1353, à front des rues de l'Amigo et Tête d'Or. La halle au pain quant à elle perd sa fonction primitive, en 1477, et laisse la place à l'administration juridique du duc de Brabant.

Pour l'anecdote, c'est la gilde des boulangers qui fait bâtir en 1696/1697 le "Roi d'Espagne" au coin de la Grand Place et de la rue au Beurre.

La halle au pain (Broodhuys en néerlandais) devient la Maison du Duc, mais le titre ducal fini par disparaître devant le titre de roi dont était revêtu le duc de Brabant en sa qualité de roi d'Espagne. Jamais le Roi n'a habité cette maison comme son nom pourrait le faire croire.

Zwanzeur, le peuple de Bruxelles avait sa version :

Elle portait ce nom « La Maison du Roi » parce que les édits qui frappaient les condamnés de diverses peines de prison commençaient par les mots : LE ROI VOUS INVITE et que par dérision et avec un grand sens de l'humour on disait de ceux qui étaient enfermés à la Maison du Roi : HEI ES VAN DE KEUNING G'INVITEID –(il est invité par le Roi).

*** L'ancienne Maison du Roi.**

Projeté en 1504 la reconstruction de la halle commence en 1515 sous le règne de l'archiduc Charles d'Autriche, depuis empereur sous le nom de Charles-Quint et s'achève en 1536. Les plans, maquettes et la reconstruction sont principalement l'œuvre des architectes Antoine Keldermans de Malines qui conçoit les plans, Louis Van Bodeghem s'occupe de l'aménagement intérieur et Henri Van Pede qui termine le chantier. Ce bâtiment restera inachevé (galeries, tour et pignon de la rue Chair et Pain sont non réalisés).

Face à l'Hôtel de Ville, siège des autorités communales, la Maison du Roi, ancienne halle au pain, abrite les juridictions du souverain.

En avril 1986, le forgeron d'art qui nettoie la partie mobile de la girouette de la Maison du Roi (celle de Jamaer) découvrit, sous la poussière du temps, un vitrail représentant une couronne royale et un pain, allusion à la double identité de l'édifice.

Aux étages, partagés entre les salles attribuées aux Serments, différents tribunaux sont établis chargés de veiller aux droits et à la perception des cens et rentes dus aux domaines de la couronne. A droite de l'escalier central sur le même palier que le Grand Serment se trouvaient les chambres du Tonlieu et de la Foresterie, ainsi que le tribunal de la Trompe, dont les dépendances étaient à l'entresol de l'étage inférieur. Tout le rez-de-chaussée était loué à des marchands.

Quelles étaient les attributions de ces tribunaux ?

* *Le Consistoire de la Trompe*, créé en 1518 est la juridiction qui vielle à l'exécution des règlements de la chasse et de la pêche.

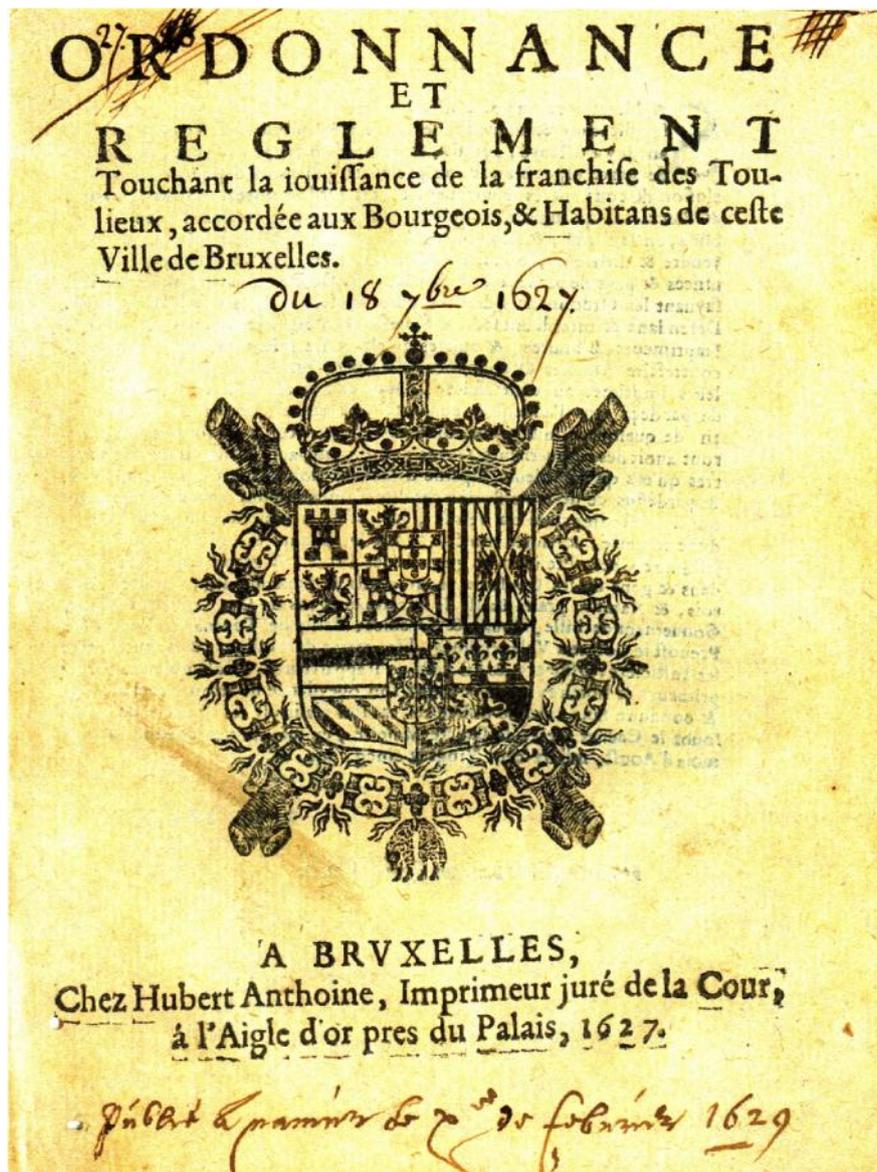
* *Le tribunal de la Foresterie*. Etend sa juridiction sur les bois et forêts domaniales. Le tribunal a une juridiction civile et criminelle.

* *La Chef-Chambre de Tonlieu*, est un tribunal qui a dans ses attributions l'inspection des grands chemins, des rivières et des domaines du souverain.

* *La Cour Synodale* est une assemblée d'ecclésiastiques convoquée pour les affaires du diocèse.

* *La Chef-Chambre d'Uccle*, est composée de sept échevins. Six seigneuries en dépendent ; elles relèvent en fief du duc de Brabant qui est également seigneur d'Uccle. C'est un tribunal royal qui juge au pénal comme au civil.

De temps immémoriaux il se trouvait au centre du marché, une fontaine publique rebâtie en 1302. Elle est remplacée, en 1565, par une fontaine monumentale adossée au perron de la Maison du Roi, visible sur les documents d'époques. La démolition de la Maison du Roi entraîne celle de la fontaine en 1767. Comme nous le verrons plus loin, une nouvelle fontaine occupera l'emplacement de 1864 à 1879 avant d'être transférée au Petit Sablon. Elle supportait les comtes d'Egmont et de Hornes statufiés par Fraikin.



Hors série : Document de la Chambre de Tonlieu.

Chapitre III



LES SERMENTS A LA MAISON DU ROI

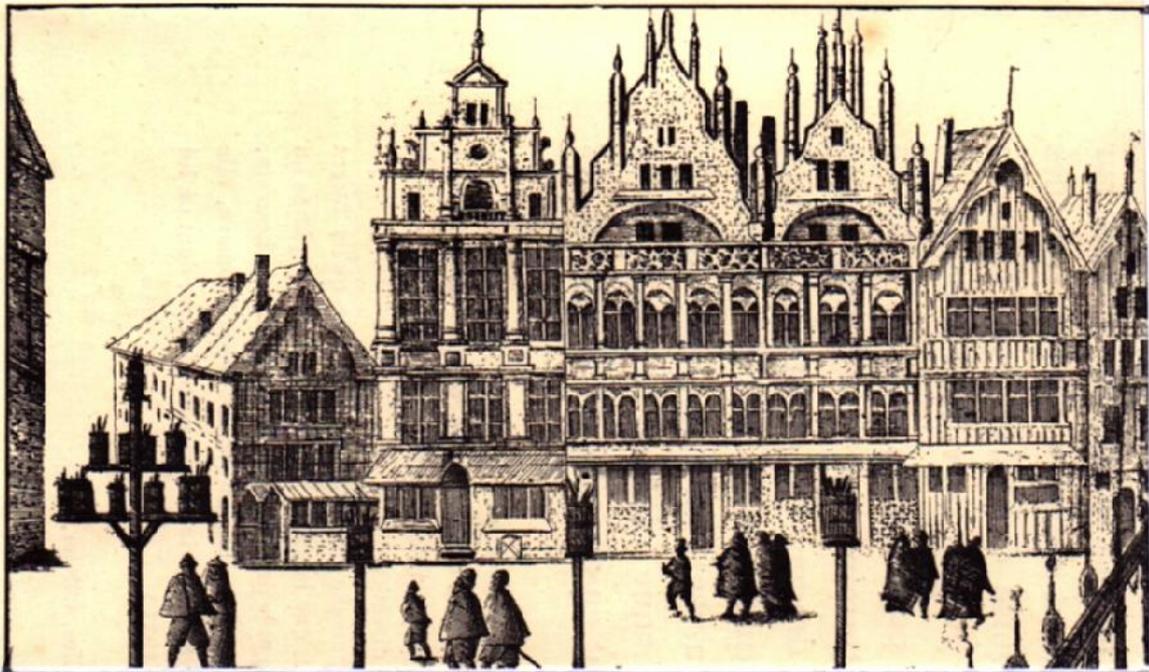


* *Les Arbalétriers du Grand Serment à la Broodhuys.*

La gouvernante des Pays-Bas de 1531 à 1555, Marie de Hongrie, donne l'usage d'une des grandes salles du premier étage de la Broodhuys à la Grande Gilde qui y installe son siège officiel (sa *Camer*), son lieu de réunion, de conservation de ses archives et de réceptions.

On ne connaît pas la date à laquelle le Grand Serment put disposer de locaux sis au premier étage, à gauche de l'escalier central, dans la Broodhuys, actuellement dite "Maison du Roi". On peut cependant admettre que cette occupation se fait entre l'année d'achèvement de la reconstruction de la Maison du Roi en 1536 et est antérieure au 13 avril 1543, date à laquelle Marie de Hongrie accorda au Serment des arquebusiers la jouissance d'un local dans cette même Broodhuys ainsi qu'en font foi les registres de la Chambre des Comptes n°9, fol.57.V° Le 28 mars 1564, on adjoint à la Broodhuys "pour la commodité du Grand Serment" de l'arbalète un terrain du côté de la rue au Poivre et le 23 mars 1594 trois autres maisons.

L'aspect de la Grand Place à la fin du XVI^e siècle est perceptible dans le crayon du [document 6](#).



Doc 6 : La Grand-Place, de la rue des Harengs à la rue de la Colline, en 1594.
(Coll M.G.Cumont)

Le jour de l'Ascension 1558, le duc d'Aerschot abat le papegay ; le lendemain, il donne à la *Maison du Roi*, un grand festin aux confrères auquel il convie le roi Philippe II par le duc de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas et quatre chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or, qui tous y vinrent avec une suite nombreuse. Les arbalétriers furent habillés à ses frais et à ses couleurs.

Vingt huit ans après son installation dans la Broodhuys le Grand Serment de l'arbalète est le spectateur d'un événement qui le toucha profondément, la condamnation à mort du comte Lamoral d'Egmont (Doc.7) , le vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines, mais encore Roy de la Groote Gilde en 1551 et 1559.



Doc 7 : Lamoral, comte d'Egmont

Les comtes d'Egmont et de Hornes passeront leurs dernières nuits enfermés dans une pièce du second étage de la Maison du Roi, côté rue des Harengs (cette dernière information reste à confirmer).

Le mercredi 5 juin 1568, veille de la Pentecôte, les comtes d'Egmont et de Hornes sont décapités sur ordre de Don Alvarez de Tolède, duc d'Albe, gouverneur de nos provinces de 1567 à 1573 sous le règne de Philippe II d'Espagne.

C'est la première fois que la garde de l'Hôtel de Ville est retirée aux Serments pour être confiée aux mousquetaires et

piquiers espagnols.

Les têtes des comtes sont exposées sur les pieux de l'échafaud et y restèrent pendant plusieurs heures. Vers quatre heures de l'après-midi, les cadavres sont portés au couvent des Récollets, sous l'escorte du Grand Serment (Doc. 8).

Le lendemain le clergé de Sainte-Gudule, accompagné d'un grand nombre de notables et d'une immense multitude les transporte à la collégiale où leurs obsèques sont célébrées avec pompe.

La dépouille du Comte d'Egmont est conduite au couvent des Riches Claires et après avoir été embaumés, est enterré à Sotteghem, dans un château qu'il y possédait.

Le corps de Hornes est embaumé dans la chapelle de Ravenstein, en l'église des Dominicains et inhumé à Weerts, près de Ruremonde, où son tombeau a été découvert en 1850.

Morts, les comtes d'Egmont et de Hornes entrent en héros dans les arts.

La fin des comtes a fourni à Goethe le sujet d'un de ses meilleurs drames en 1788.



Doc 8 : Les derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Hornes par les dignitaires du Grand Serment.

Tableau de Louis Gallait

L'Ancien Grand Serment participera à la reconstitution du drame sur la Grand place de Bruxelles en 1958 et 1960. Le peintre Louis Gallait, propriétaire en 1811 de la Maison du Roi, peint quelques scènes des derniers moments des comtes d'Egmont et Hornes (1849-1869).

En hommage aux comtes martyrs, la ville de Bruxelles décide, en 1860, d'élever au pied de l'ancienne Maison du Roi un trilithe servant de base aux statues des comtes d'Egmont et de Hornes, œuvre de Fraikin. Un creux vide est aménagé au milieu pour renfermer les restes du comte d'Egmont, découvert à Sottegem. La pose de ce piédestal, d'une seule pièce, en pierre bleu d'Ecaussines sur le socle a lieu en mars 1864. Un document extraordinaire montre le monument en place devant la Maison du Roi en 1875. Notez, dans le fond, la Maison du Roi d'Espagne, siège de la gilde des boulangers, avant sa restauration (Doc.9)

En 1911, le collège échevinal décide d'enlever la plaque scellée, par le Comité Ferrer, dans le trottoir devant la Maison du Roi et de la remplacer par deux plaques, fixées à la façade portant l'une en français, l'autre en néerlandais, une inscription dont serait banni tout nom étranger à notre histoire nationale (Doc.10).

Durant les troubles religieux, des prisonniers furent transférés à la Maison du Roi, le 4 septembre 1576, après leurs arrestations alors qu'ils étaient en séance du Conseil d'Etat.

Une gravure de 1581 par Hogenberg ou celle de M.Aitzinger dans « De Leone Belgico » représentant le Pardon Général proclamé sur la Grand Place en 1574 par Louis de Requesens au nom du Roy d'Espagne et au bénéfice des "gueux".



Doc 9 : La Grand Place en 1875.

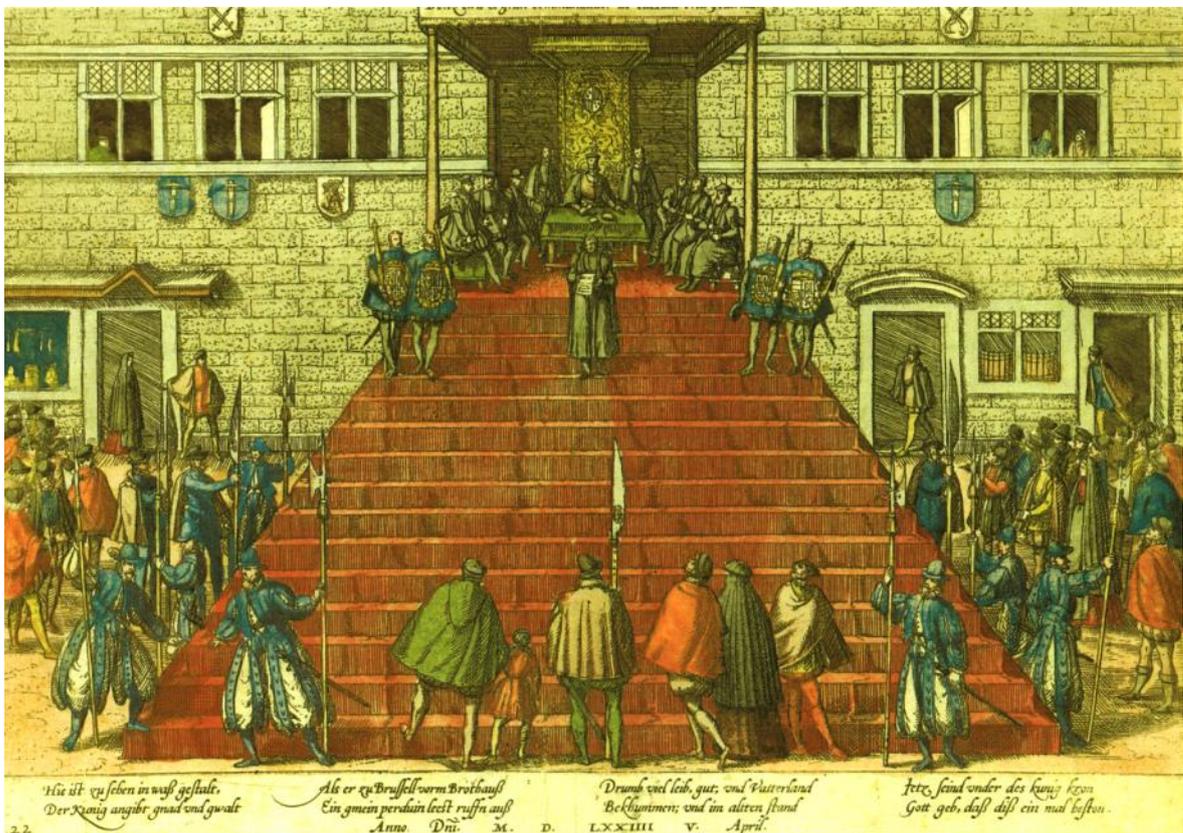


Doc 10 : Plaque commémorative scellée à l'entrée de la Maison du Roi.

Différents tirages présentes de légères variantes (Doc.11). La gravure montre la marque héraldique originelle sinon la plus ancienne connue du Grand Serment de l'arbalète, l'écu de gueules à l'arbalète d'or. Arbalète à arc en bois composite dont les différentes couches étaient maintenues par des cordages. Ces armoiries sont suspendues aux fenêtres du premier étage de la Broodhuys. Les fenêtres étaient ornées de vitraux : "vieilles et croiables fenêtres" qui représentaient diverses scènes de la légende de la barque (Manuscrit de Jean Gilmans, prieur de Groenendael).

Philippe d'Egmont (1559 – 1590), fils de Lamoral comte d'Egmont, réconcilié avec le Roi d'Espagne, Philippe II, tente de reprendre la Ville,

mais sans succès (1579). La Maison du Roi fut cependant occupée militairement.



Doc 11 : Façade de la Broodhuys en 1574 (observez les blasons)
Gravure de Hogenberg 1581.

Le 15 mai 1615 l'infante Isabelle, petite-fille de Charles-Quint et fille de Philippe II ; abat le Royal Papegay au Sablon. Proclamée Roy du Grand Serment de l'arbalète, l'infante est menée en triomphe au maître-autel de l'église Notre-Dame au Sablon. Isabelle est consacrée par le chapelain, du baudrier emblème de sa dignité puis conduite à la *Maison du Roi*, aux applaudissements de la foule. Quand elle retourne au palais, les rues resplendissent de feux et les bourgeois se pressent sur son passage, la couvrent d'une pluie de fleurs

.Les fêtes durent trois jours

Quinze jours plus tard les festivités liées au coup de maître de l'infante Isabelle se sont poursuivies, le 31 mai 1615, par un éclat tout spécial donné à la sortie de l'Ommeganck. Le peintre Denis Van Alsloot, aidé des élèves de son atelier compose une représentation aussi complète que détaillée, en six grandes toiles, de l'Ommeganck. Un tableau de la série nous intéresse particulièrement, c'est le défilé des Serments ([Doc.12](#)).



Doc 12 : Le défilé des Serments en 1615 devant la Broodhuys (détail).

Denis Van Alsloot.

Le fond du tableau est occupé par la façade de la Maison du Roi et les maisons entre la rue de la Colline à droite et la rue au Beurre à gauche. La façade de la Maison du Roi, local des Serments, est superbement décorée de tapis de velours rouge, de blasons et d'écussons ; les immenses étendards des guildes flottent aux fenêtres. Les Serments, en uniforme et armés, défilent sur la place ; les

« *mousquetaires* » ou tireurs à gages tirent des feux de salve. Chaque Serment est flanqué de la représentation de son ou, de ses saints patrons. Il est accompagné de tambours, de fifres et de porte-drapeaux tenant les étendards déployés au vent.

En tête du cortège des Serments marche la plus jeune des gildes, celle des Escrimeurs qui date de 1480 ; Sainte Gudule et Saint Michel, conduisant le diable, sont dans leurs rangs. Puis viennent les Arquebusiers, avec Saint Christophe portant l'Enfant Jésus ; derrière les Archers, escortant le char de la tentation de Saint Antoine. Le cortège est clôturé par le Petit Serment des Arbalétriers que précède Saint Georges, à cheval et le monstre qu'il a vaincu.

Mais pourquoi le Grand Serment de l'Arbalète, la plus ancienne des gildes bruxelloises, qui n'a jamais manqué d'occuper sa place d'honneur à la suite des quatre autres Serments dans l'*Ommeganck* ne s'avance-t-il pas après le quatrième ? Pour quelle raison cette absence extraordinaire, qui a si vivement intrigué nombre d'admirateurs et d'observateurs de l'œuvre de VAN ALSLOOT ?

Tout simplement pour une raison de protocole, de ce fameux protocole avec lequel les princes, surtout les princes espagnols ne peuvent transiger. Les confrères du Grand Serment ne pouvaient figurer convenablement dans le cortège sans y être accompagnés du Roy de leur gilde, mais il n'était guère possible à l'archiduchesse, eu égard à sa dignité de souveraine des Pays-Bas, de prendre rang au milieu des arbalétriers. Les doyens et jurés de la vieille arbalète décidèrent donc de n'y point paraître en corps et à leur place habituelle. Cependant, ils statuèrent que les tireurs à gages et certains confrères pourraient suivre isolément la cavalcade. C'est pourquoi l'on voit, de-ci de-là, sur ce tableau, des tireurs du Grand Serment, revêtus de l'habillement et du chapeau rouge à bord verts, avec sur le dos, les armoiries de la vieille confrérie : *d'argent à la croix de gueules*.



Doc 13 : Les arbalétriers défilent devant les archiducs Albert et Isabelle, qui assistent au cortège du balcon de la Broodhuys.
Fr. Stroobant chez C.Muquardt, éditeur.

Quant aux dignitaires, ils se réservèrent la mission de recevoir les Archiducs à leur arrivée à *la Maison du Roi* et de leur faire les honneurs de leurs Kamer, situés au premier étage (Doc.13). C'est pourquoi l'on aperçoit au balcon central du premier étage, les princes, entourés des seigneurs et dames de la Cour, ainsi que du chef homme et des doyens de la Grande Gilde, et à toutes embrassures des fenêtres, les familles des confrères et celles des magistrats de la ville.

Remarquez que les archers et les arbalétriers des Serments défilent munis d'arquebuses et de lances (ou hallebardes). La poudre remplace l'ancien équipement. L'arbalète, l'arc et la flèche ne sont plus portés qu'à titre symbolique.

Le Serment orne sa salle de réunion de lambris en cuir doré de deux portails et de corniches, la décore de tentures rouges et la meuble d'un grand buffet. Ces travaux avaient été autorisés par une résolution du Magistrat en date du 12 juillet 1625.

Exécutée en 1627 une gravure attribuée à V.Callot montre l'édifice inachevé (Doc.14) tel que l'on vu nos ancêtres arbalétriers du Grand Serment de l'arbalète. La gravure présente les embellissements que l'infante Isabelle y fit apporter eu 1625. Suite à ces embellissements on pouvait lire sur l'avant du bâtiment, des inscriptions latines sur les cordons des deux étages :

Sous les fenêtres du 2^{ième} étage :

-« A peste, fame et bello, libera nos Maria Pacis ! »
(De la peste, de la famine et de la guerre, délivrez-nous, Marie de la Paix).
Notre-Dame de la Paix était (est toujours) vénéré en l'église Saint-Nicolas.

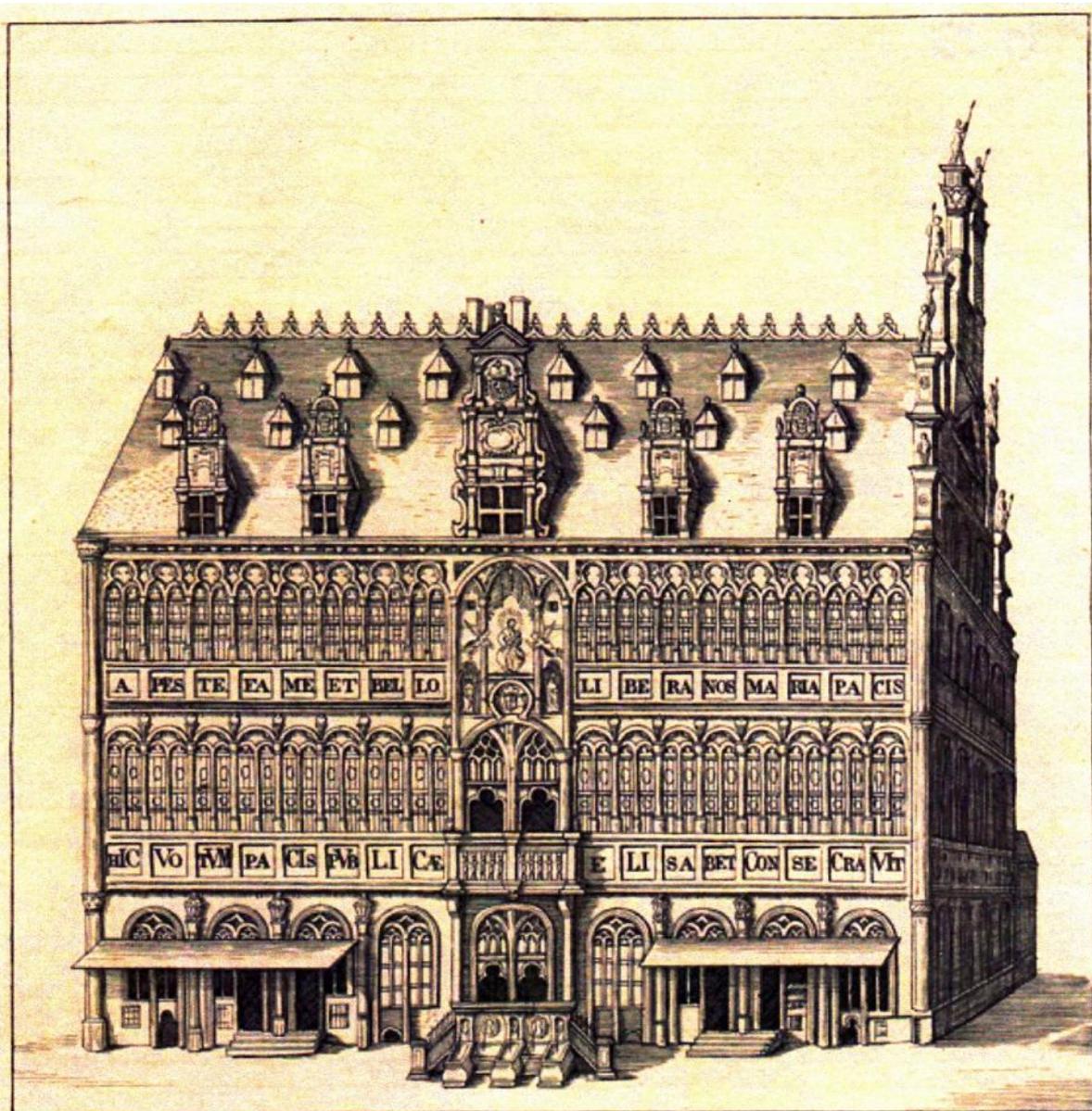
Sous les fenêtres du 1^{er} étage :

-“ h IC VotVM paCIs pVbLICae ELIsabeth ConseCraVIt.”
(Ici Elisabeth consacra le voeu de la paix publique).
Le chronogramme indique l'année de la restauration, 1625.

Après la restauration de 1767 s'ajoute :

« Sit patriae aurea quaevis. »
(que toute heure soit d'or pour la patrie)

En 1659 les arbalétriers du Grand Serment de même que leurs confrères, escrimeurs et arquebusiers, refusent de participer aux frais de réparations immobilières, prétextant que cela incombe « à Sa Majesté » ce dont prend acte



Maison du Roy.

*Comme elle fut renouvelée en pierres de tailles
Et consacrée à la S^{te} Vierge par l'Infante Isabelle.*

en 1625

Doc 14 : L'ancienne Maison du Roi en 1627.

J. Callot.

la Chambre des Comptes, le 5 mai de la même année. Pour pouvoir participer à ces frais de restauration, il est proposé au Magistrat d'accorder à chacun des trois Serments occupants, deux composants supplémentaires, auquel cas chacun des dits locataires participerait pour un montant de quatre cents florins ; on ignore si cette formule fut prise en considération (Doc.15).

Projet D'accordement entre
Les trois Serments qui ont Leurs
Chambres a la Maison du Roy dit
Broodthuijs pour subvenir aux frais
excessive que Sa Majesté est actuel-
lement obligé de faire pour la restau-
ration de la dite Maison

De toucher d'Induire le Bourgeois
et Magistrat de cette Ville de Bruij.
selles D'accorder extraordinairement
cui d't. trois Serments: Vii l'etat de
Leurs pauvreté et des dettes excessive.
dont ils se trouvent encore Accablés)
deux hommes, que les dits trois Serments
en Consideration de cette, donneron
Chaque La somme de quatre Cent
florins Courant pour subvenir au
frais susdit.

Doc 15 : Avis de la Chambre des Comptes au sujet des réparations à faire à la Broodhuys
ou Maison du Roi, à Bruxelles, 5 mai 1659.
Archives générales du royaume portefeuille n°390. (Chambre des Comptes)

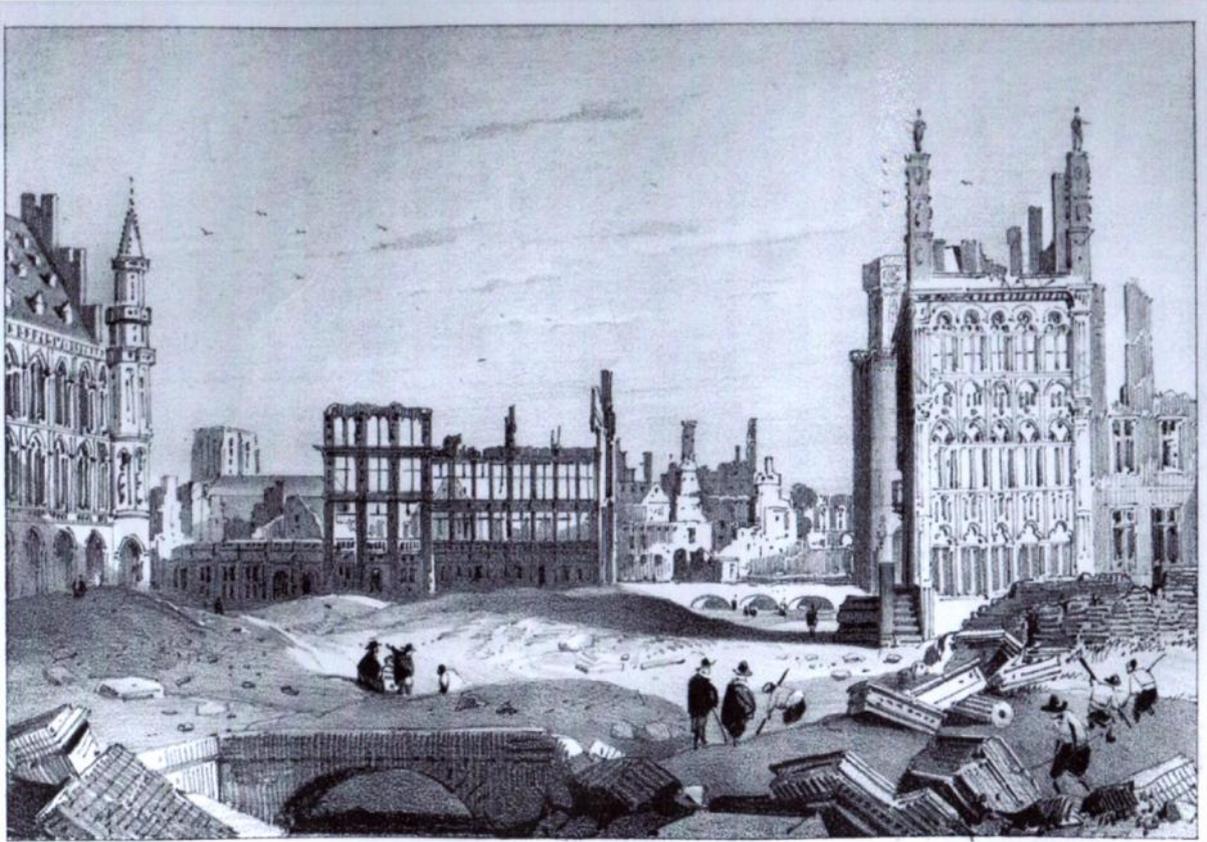
Le règlement de tir du Grand Concours organisé par la Grand Serment de
l'arbalète en 1683 est établi dans sa Gilde Kamer:

Ainsi fait et résolut en la Chambre de la Grande Gilde, le 6 mars 1683.

Le bombardement des 13,14 et 15 août 1695 dévaste la "Chambre" du Grand
Serment qui la restaurera courageusement au lendemain du désastre.

Plus de trois mille bombes et douze cents boulets rouges sont projetés sur la
ville, incendiant ou endommageant près de quatre mille maisons, couvents et

églises. Le centre de Bruxelles est particulièrement touché, notamment les maisons de la Grand Place. Bien qu'endommagée, la tour de l'Hôtel de Ville reste debout tout comme des pans de murailles entiers de la Maison du Roi. (Doc 16).



Doc 16 : La Grand Place après le bombardement de 1695.
Les murs de la Broodhuys sont carbonisés mais debout.

Le bombardement dévaste cependant la *Chambre* que la gilde occupe dans la Broodhuys. Les archives de la gilde, celles de sa chapelle corporative et des œuvres d'art périssent dans l'incendie. Enfin pas toutes, quelques documents écrits nous sont parvenus (voir –Histoire du Grand Serment- deuxième volume, Gloria ou de 1213 à la fin de l'Ancien Régime- 2007 pages 321 et 322).

Si la ville fut dévastée en 1695 par les troupes de Louis XIV, elle ne fut cependant pas occupée. Par contre les troupes de Louis XV conduites par le maréchal de Saxe occupèrent la ville en 1746 et 1749.

Dressons un inventaire du patrimoine artistique qui meublait la Kamer de la gilde en tenant compte que parmi les œuvres répertoriées quelques unes furent sauvées (lesquelles ?) ou acquises après le bombardement de 1695.

-Charles-Quint abat le papegay en 1512. En souvenir de ce tir, le Grand Serment fait exécuter, en 1543, une toile destinée à son local de la Grand Place

représentant Philippe le Beau et son fils Charles agenouillé devant la vierge. La toile est munie d'une inscription en forme d'acrostiche :

(traduction) Charles, excellent prince de Castille, connu en qualité d'archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne et de Brabant, âgé de douze ans, ou à peu près, Dieu lui accorda d'être Roy de la présente Gilde en abattant l'oiseau de sa main.

Les portraits de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle, sont accrochés au-dessus du buffet, meuble dans lequel on conserve des "coupes" très rares et autres pièces curieuses d'orfèvreries, données par les souverains et princes, qui ont honorés le Serment de leur présence.

Fit sans doute partie de cette argenterie un hanap en vermeil, œuvre des orfèvres Lucas Neissens de Augsbourg, où il était actif de 1615 à 1657, et Henri Roth. Couvercle compris, cette coupe est haute de 34 centimètres et repose sur un pied trilobé ; sa partie principale comporte six lobes représentant symboliquement les trois vertus de l'Arbalétrier : la force (lion), l'agilité (cerf) et la patience (chameau) et ses trois récompenses : le vin (Bacchus), les fleurs (abondance) et la musique (violoniste) (Doc.17).

Le couvercle est surmonté d'un arbalétrier en costume romain tenant son arbalète sur l'épaule droite et la main gauche reposant sur un bouclier portant du côté face un Saint-Georges terrassant le dragon et au revers des armoiries.



Doc 17 : Hanap en vermeil-
Augsburg première moitié du
XVII^e siècle aux armes de Gilles de
Busleyden, Hoofdman de la Grande
Gilde des Arbalétriers.
Collection Rothschild
Photo : Annales de la société
d'Archéologie de Bruxelles -
XXVII- 1913 pg 327

Ces dernières et l'inscription qui les accompagne permettent de reconnaître le donateur : IO.G.VAN BVSLEYDEN HOFMAN VAN DE GROOTE GVLDE. Ce hanap, propriété du chevalier E.Heynderick puis de la famille Rothschild,

(1882 : Mayer Karl von Rothschild à Frankfurt – 1913 : baronne James à Chantilly) fut exposé à Bruxelles en 1880 dans le cadre de l'exposition d'art.

Nous avons trouvé trace d'un triptyque peint par Otto Vénus (Octave Van Veen) dont la partie centrale représente le combat de Saint-Georges sur le dragon sur fond d'Ommegang. Exécuté en 1617 sur commande de l'infante Isabelle où elle figure ainsi que son époux sur les volets du triptyque, cette œuvre ne fait-elle pas un doublon avec celle placée au-dessus du buffet cité ci-avant ?

Le 3 octobre 1684, le prince de Chimay, le prince de Ligne et le comte de Valsassine sont reçus membres du Grand Serment. Suivant l'ancien usage, chacun donne une cuillère d'argent et une serviette.

Les tableaux des anciens Roys étaient souvent offerts par eux, comme il est acté dans le testament du prince de Chimay (milieu du XVII^e) :

... ..en outre à la dite Gulde mon grand portrait et effigie de ma personne et outre icelluy un aultre à l'exemple des autres ayans estez Roy de laditte Confrérie, le plus belle quy se pourra peindre.

Un peintre "amateur et curieux" G.P.Mensaert (*) visite en 1763 la Chambre du Grand Serment à la Broodhuys. Il note quelques tableaux de maîtres:

- *"Saül proposé pour roi au peuple d'Israël" par Victor-Honoré Jansens (1658-1736).*

- *"David exécutant la danse sacrée devant l'Arche" par le même peintre.*

- *"La reconnaissance de Saül par les Anciens et le peuple hébreu" par Jan Van Orley. (1665-1725).*

- *"Abigaël venant à la rencontre de David"*

- *"Le jugement de Salomon"*

- *"La reine de Saba", ces trois derniers tableaux étant dus à des peintres restés anonymes.*

- *"Un tableau qui représente les chefs-doyens du Grand Serment qui étaient de service lorsque cette chambre fut embélie (Ce septième tableau était accroché devant la cheminée).*

(*) Extrait d'un ouvrage titré, « Description générale des tableaux des plus habiles Maitres, qui font l'ornement des églises, couvents, abbayes, prieurés et cabinets particuliers dans l'étendue des Pays-Bas autrichien – G.P.Mensaert-1763 ».

Fort endommagés par le bombardement les façades et structure du corps principal de la Broodhuys sont en parties conservés ainsi qu'en témoignent des dessins de Coppens pris sur le vif.

Une restauration sommaire donc incomplète par l'architecte Jean Cosijns demande une seconde restauration qui défigure complètement l'édifice (1697).

Dans le courant du XVIII^e siècle, la décadence des guildes a pour corollaire le délabrement progressif de leurs locaux.

En 1700, la ville suggère au Grand Serment de vendre les maisons qu'il possède à la Grand Place (celles de la rue du Poivre ?) et qui ne servent ni pour ses réunions ni pour ses tirs, en vue d'éviter la « banqueroute » (Doc.18).

20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Doc 18 : Compte du Grand Serment 1699-1700. En vue d'établir l'avoir de la gilde afin d'éviter une éventuelle banqueroute (3 feuillets)

Sous Joseph II, plusieurs délinquants politiques membres ultraconservateurs des Etats de Brabant furent incarcérer dans la Maison du Roi. Ou furent-ils incarcérés ?

Lorsque la Belgique passe du régime autrichien au régime français, la Maison du Roi devient "La Maison du Peuple" et passe dans l'inventaire du "Bien National" La Broodhuys est cédée à la ville au début du XIX^e siècle.

Une troupes de pillards, les sans-culottes et des "gens sans aveux" exercent un premier saccage des locaux de la Broodhuys en février 1793 (le 25 d'après un rapport du Métier des Merciers) au cours de la

première occupation française (1792-93), puis encore lors du retour définitif des révolutionnaires en 1794.

En juillet 1794 au lendemain immédiat du début de la seconde occupation française, le Magistrat prescrit d'apporter à la trésorerie de la ville l'argenterie et l'argent qu'il est du pouvoir des Serments de donner, mais cela ne fut ou ne put être que peu suivi. Il était de l'intention de la ville de fondre cette argenterie en

vue du rachat de concitoyens pris en otage par les français en garantie du paiement des amendes infligées à la ville.

Cette même année, la salle d'assemblée des arbalétriers devint le tribunal correctionnel.

Un inventaire du mobilier du Grand Serment est enregistré le 16 prairial an IV (4 juin 1796) de la République. Il fut bref, car comme il est acté au procès verbal dressé par les commissaires municipaux, Bourgeois et Vanderstein, les doyens du Grand Serment, Deman d'Hoelede et le citoyen Wygener, le Chef Doyen déclare :

... ..Dumouriez étant ici, un nombre d'individus sans autorisations y étant entré en force ont tout emporté des effets transportables qui constituaient en papiers, registres, tableau, etc ... Vrais ou faux ?

Contrairement aux arbalétriers de Saint-Georges dont l'inventaire effectué le 18 prairial an IV de la République par les commissaires Bourgeois et Vanderstein notent dans la Chambre de la Gilde :

... ..tableaux, deux tables de sapin, quatre banes, deux chenets, sept chaises de cuir. En cuisine : armoire, bloc, chaise, petit seau et dans la chambre : table, quatre chaises de cuir, armoire. Dans le mur : habillements des valets du Serment, papiers, deux registres et une table en sapin.

Les scellés sont apposés sous la surveillance du locataire des lieux.

La vente publique de ce qui fut pillés des propriétés du Grand Serment de l'arbalète en la Broodhuys sera réalisée le 9 floréal an IV(28 août 1796).

Les quelques documents qui réchappèrent aux pillages ou au feu eurent encore à subir l'attaque de l'humidité durant le temps de leur entreposage dans l'église des Brigittines, désaffectée par Joseph II.

Vers 1850, tout ce qui avait pu être récupéré, y compris les derniers registres aux délibérations de la gilde est confié par la notaire Le Corbesier, héritier du dernier greffier du Grand Serment aux Archives générales du Royaume.

Il s'agit de registres qui couvrent les périodes :

- Octobre 1741 à décembre 1772.
- Octobre 1774 à mai 1790.
- Mey 1790 au 17 juillet 1795.

Deux Serments partagent avec le Grand Serment de l'arbalète les salles du second étage de la Broodhuys A droite du balcon central, les arquebusiers, fondé en 1477, à gauche, les escrimeurs, fondé en 1480.



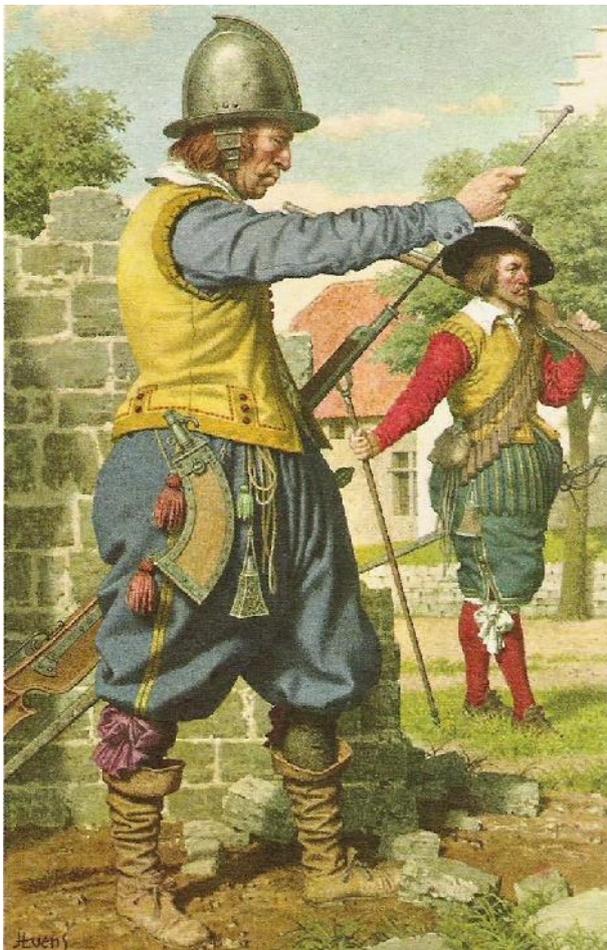
* *Le Serment des Arquebusiers à la Broodhuys. (1543-1796).*

La Kamer du Serment des Arquebusiers est établie par une ordonnance de la Chambre des Comptes du Brabant datée du 13 avril 1543, dans une partie du second étage de la Broodhuys, Grand Place.

Détruite lors du bombardement de la Ville les 13,14 et 15 août 1695 la Chambre des Arquebusiers est reconstruite en 1701 aux frais des membres de ce Serment.

La gravure de 1581 par Hogenberg montre les armoiries des arquebusiers suspendues à la façade de la Broodhuys, sous les fenêtres du deuxième étage droit ([à voir sur le Doc. 11](#)).

Le 1 mai 1698, après avoir abattu, au sixième coups, l'oiseau perché sur la Grosse Tour, l'Electeur Maximilien de Bavière regagne, revêtu du collier de Roy et l'Oiseau d'Or au chapeau, le local du Serment d'où il lance au peuple des poignées de pièces d'or. Le soir il se rend avec sa femme au local du Serment et



après avoir festoyé avec les confrères, il fut escorté par ceux-ci jusqu'à l'antichambre de son palais. Deux jours plus tard, l'Electeur offrait à tous les membres du Serment un habit de drap bleu, couleur de la Bavière.

Des travaux ayant été effectués à la toiture, le plafond de la salle fut détruit par l'humidité. Afin de se procurer les fonds nécessaires aux travaux de restauration, les membres du Serment des Arquebusiers obtinrent l'exemption d'un des leurs de la garde moyennant deux cents florins (16 avril 1711).

Le 24 mai 1713, ils durent recourir au même procédé pour restaurer les boiseries et les tableaux qui ornaient la Chambre de la gilde.

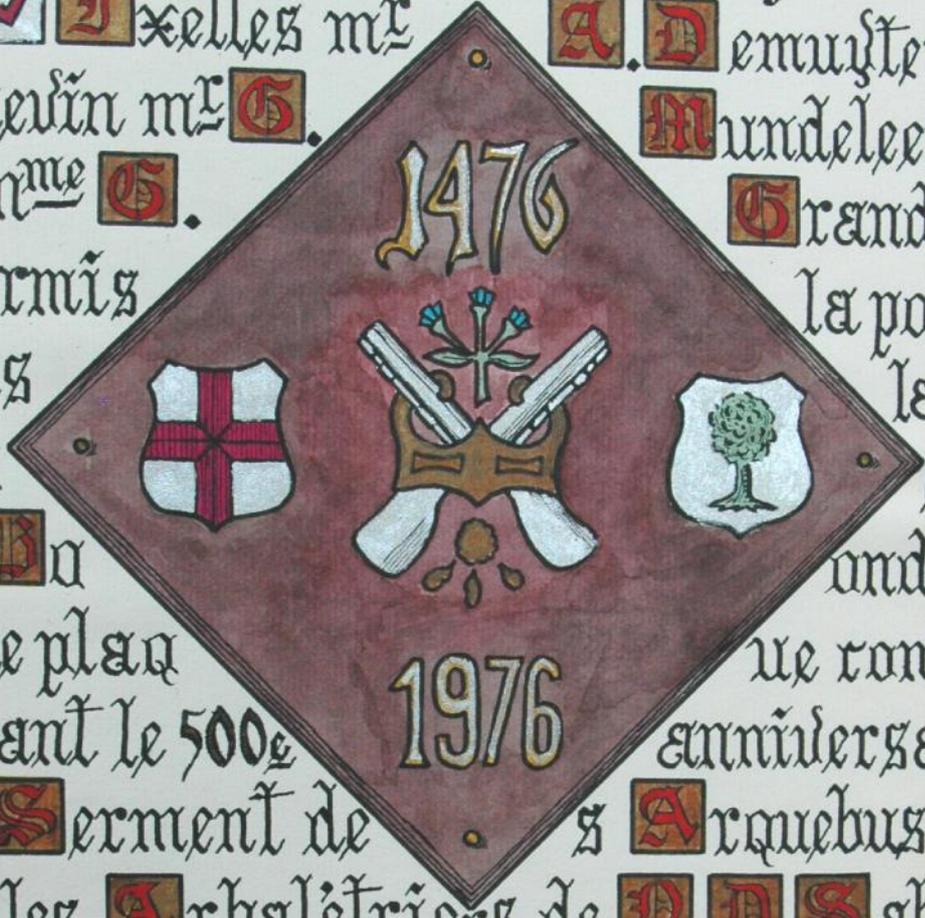
Parmi ceux-ci se trouvaient, outre des tableaux de doyens :

- Un christ en croix.
- Un Saint-Christophe.

-Une Sainte-Barbe, trois œuvres de Jan van Orley.

Si la Kamer est localisée à la Broodhuys, le terrain d'exercice des Arquebusiers est établi, au cours du XVIII^e siècle, dans une guinguette proche du couvent des Riches-Clares démoli en 1807 pour tracer la rue Saint-Christophe.

La bienveillance du **B**ourgmestre d'
Axelles m^r **A.** **D**emuyter, de
 l'archevêque m^r **G.** **M**unckeler et
 de m^{me} **G.** **G**rand'ry
 a permis la pose
 dans la **C**
 chapelle
 de **B**
 d'une plaque
 marquant le 500^e
 du **S**erment de
 par les **A**rbaletriers de **D.** **D.** **S**ablons
 ses héritiers de par le vœu de **S.** **M.** **L**ier



[Handwritten signatures and names]
 A. DEMUYTER
 G. Munckeler
 Jem-Pin POUPIKO

Hors texte : Page du Livre d'Or (coll.A.G.S.)

Aménagé sur la berge des anciens remparts, le jardin de tir s'étendait depuis le jardin des Sœurs-Noires, situé dans la rue du même nom (actuelle rue de la Grande Ile), jusqu'au fossé de l'ancien rempart des Dames Blanches, emplacement du Vieux Marché au Grains où il débouchait au n°51.

Gardons en mémoire que le Serment des Arquebusiers a occupé pendant plus de trois siècles un petit oratoire, la chapelle de Boendael. La chapelle se dresse toujours au square du Vieux –Tilleul à Boendael- Ixelles.

Une page du Livre d'Or de l'Ancien Grand Serment conserve le souvenir du 500^{ième} anniversaire du Serment des Arquebusiers célébré dans la Chapelle de Boendael sous les auspices de l'Ancien Grand Serment (voir hors texte).

C'est à cette chapelle que se rapporte un tir encore disputé aujourd'hui à l'Ancien Grand Serment, dépositaire des traditions des Arquebusiers, le tir du *Cheval d'Argent*.



* *Le Serment des Escrimeurs à la Broodhuys. (1594-1796).*

Le Serment des Escrimeurs fut le seul des cinq Serments bruxellois à ne posséder en propre ni bâtiment ni terrain d'exercice.



Dès sa fondation et jusqu'en 1594, une salle attenante à l'Hôtel de Ville, côté de l'Amigo, aurait servi de "schermschole" ou école d'escrime.

D'autre part, le sol de la Grand Place, où l'on établissait une estrade pour les grandes occasions, servait de terrain pour les assauts.

Le 29 janvier 1594 les Escrimeurs occupent, sans devoir payer de loyer, une salle au deuxième étage gauche de la Broodhuys (actuelle Maison du Roi).

La Chambre du Tonlieu siégeait dans cette salle. Son occupation par les Escrimeurs fut autorisée par la Chambre des Comptes.

La gravure de 1581, par Hogenberg, montre les armoiries des Escrimeurs suspendues à la façade de la Broodhuys, sous les fenêtres du deuxième étage gauche. La contemporanéité du graveur semble indiquer qu'à cette époque déjà (1581) l'occupation par les Escrimeurs était sinon permanente tout au moins précaire et ce depuis la reconstruction de la Broodhuys en 1516.

En 1659, les Escrimeurs ainsi que les Arbalétriers du Grand Serment et les Arquebusiers refusèrent de participer aux frais de réparation du bâtiment, prétextant qu'ils incombaient "à sa Majesté".

La Chambre des Comptes en prend bonne note le 5 mai de la même année et le 5 janvier 1661, la Ville accorde un subside de 50 florins aux Escrimeurs afin de leur permettre de restaurer les vitraux de leur local "sans que cela put tirer à conséquence".

Les jours de fête, on suspendait aux fenêtres donnant sur la Grand Place un drapeau rouge orné de quatre panneaux armoriés, deux aux écus du Roy du Serment le comte et son épouse, les deux autres aux écus de la Ville et du Serment.

Le tableau de Denis van Alsloot (voir Doc.11) représentant le défilé des Serments sur la Grand Place lors de l'Ommegang de 1615 détaille la façade de la Broodhuys. On distingue parfaitement le deuxième étage orné du drapeau d'apparat rouge supportant ces quatre panneaux armoriés.

Les deux premiers panneaux, disparus depuis 1695, furent remplacés en 1702 par le fils du comte d'Egmont.

Les deux derniers furent remplacés aux frais de chacun des deux blasonnés, la Ville et le Serment.

Le matériel servant au Serment des Escrimeurs pour sa participation à l'Ommegang était conservé dans son local de la Broodhuys (ou) et est repris aux inventaires de 1670 et 1796.

Il ressort de l'inventaire dressé en 1796 que l'encorbellement de la salle du Serment ainsi que la chambre elle-même servaient, probablement l'hiver, de lieux d'exercice pour l'escrime après que l'on y ait dressé une estrade. Le stupide bombardement de Bruxelles du 13 au 15 août 1695 par les boulets incendiaires du maréchal de Louis XIV, de Villeroy, détruisit la plupart des biens que les Escrimeurs avaient accumulés dans leur local et qu'un inventaire dressé le 1^{er} avril 1670 sous le décanat du Chef-Doyen Etienne Tessaert décrit en détail ([Doc.19](#)).

Un inventaire dressé en mai 1696 montre que seuls ont été sauvés quelques papiers déposés chez le Greffier du Serment ainsi que l'argenterie qui avait été mise en lieu sûr au couvent des pères Capucins.

Ceux-ci sont récompensés de leur bonne garde par une double aune de bière.

Plus tard, l'étain de la vaisselle, fondu et récupéré, servira à confectionner des plats pour prix de tir.

Le 8 juin 1722, la Ville accorde au Serment l'autorisation d'exempter un Compagnon de la garde, moyennant 200 florins.

Cette somme était destinée à financer l'acquisition de plusieurs tableaux devant décorer la salle de réunion.

Outre des portraits de Dignitaires, il fut commandé au peintre Victor Janssens une "belle pièce de dévotion", soit une Crucifixion, et, pour surmonter le principal trumeau de la boiserie, un tableau de S.J. Van Helmont constituant

INVENTAIRE 1670

Dans la Chambre de la Gilde:

un beau buffet en ébénisterie, avec six sujets sculptés, dont certains sont brisés
un buffet posé à côté.
un tableau représentant St Michel avec un candélabre de cuivre en dessous.
une statue de Ste Gudule avec un candélabre de cuivre en dessous.
un tableau représentant l'Ascension de Notre Seigneur avec un candélabre de
cuivre en dessous.
à côté, une statue de St Michel avec un candélabre de cuivre en dessous.
un tableau représentant l'Assomption avec un candélabre de cuivre en dessous.
un placard contenant un jugement rendu par Maître Bourgion, avec un candélabre
de cuivre en dessous.
un tableau représentant la Crucifixion avec un candélabre de cuivre en dessous.
un petit tableau avec quelques contrepèteries, marqué dessous: Empereur Buelens.
un tableau représentant Notre Dame aux Sept Douleurs avec un candélabre de
cuivre en dessous.
un tableau offert par S.E. le comte d'Egmont, entouré de ses armes et quartiers,
avec un candélabre de cuivre en dessous.
un tableau représentant St Job avec un candélabre de cuivre en dessous.
un tableau représentant St Jean avec un candélabre de cuivre en dessous.
une statuette en bois représentant un personnage, dans le coin de la Chambre,
et que l'on exhibe le jour du grand banquet.
six blasons divers accrochés contre les poutres.
vingt-sept chaises recouvertes de cuir de Cordoue, rouge et vert, certaines en
mauvais état.
dix-huit coussins de drap rouge et vert.
deux nappes vertes.
huit tables, petites et grandes.
huit bancs d'ébénisterie ou en bois blanc, grands et petits.
quatre tentures pour l'extérieur.
deux échelles.
un cadre avec les Privilèges accordés au Serment.
un cadre avec le texte du serment.
une petite sonnette utilisée pour commander le silence.
trois escabeaux en bois.
onze coussins cousus ensemble pour les bancs.
une tenture rouge pour l'extérieur, offerte par le comte d'Egmont.
une boîte à amendes en fer.
une grande nappe verte.
un lustre en cuivre pendant au milieu de la Chambre, avec six bougeoirs et ses
accessoires.
six rondaches.
un encrier en étain.
un crucifix en bois d'ébène garni de plaquettes en cuivre.
quatre candélabres en cuivre usagés ou brisés.
une nouvelle tenture rouge avec franges vertes destinée à être pendue autour
de la Chambre, achetée de temps du Chef-doyen Neyts.

Argenteries:

un beau collier en argent doré avec ses épées pendant en dessous.
une plaque en argent doré du dit collier.
une belle coupe en argent doré avec couvercle.
douze coupes en argent doré avec leurs couvercles.
six coupes en argent, non pesées.
une plaquette offerte par le comte d'Egmont.
un "Hanske in de kelder".
une plaquette achetée de la veuve Joos Clinckhijt par le comte d'Egmont chez
le Chef-doyen.

1670

Dans la cuisine:

une latte.
une pincette.
un entonnoir.
deux grills.
une pelle à feu en fer.
un poëlon en fer.
un coffre à sel.
une poële à poisson.
un chandelier en fer pour l'âtre.
quatre manches de flambeaux.
un seau en cuivre.
une pelle en cuivre.
une spatule en fer.
une planche à poisson.
une pelle.
deux spatules achetées chez le Chef-
doyen Francelot.
deux poëles à frire.
une grande friteuse.
deux crémaillères en fer.
un grand pot en cuivre avec son couvercle.

Dans le cellier:

vingt et une et quatre grandes et petites
assiettes.
un pot à eau en étain avec son couvercle.
treize salières en étain.
cent et une assiettes en étain, grandes
comme petites.
un vase de nuit en étain.
quatre chandeliers en cuivre.
un tréteau en bois.
un coffre à pain en bois.
un cruchon en étain.
deux chaudrons en cuivre.
douze pots à bière.
un bâton pour porter les prix.
onze cuillères en étain.

Dans l'encorbellement:

deux costumes pour les porteurs de cierges avec leurs accessoires.
le costume du Fou.
l'armure de St Michel, à savoir: cuirasse de poitrine et de dos, hausse-col, une
paire de manches, une culotte de satin blanc et une paire d'ailes.
un vieux coffre à deux portes dans lequel on conserve les Privilèges.
deux cierges surmontés d'un St Michel.
deux cordes pour pendre les tentures dehors.
un coffre avec armatures en fer.
un tiroir avec des méreaux.
trente-deux bâtons de procession peints.
trois tabliers aussi bons qu'usagés.
trente-six douzaines de serviettes.
quinze nappes et une double.
deux grandes nouvelles nappes achetées chez le Chef-doyen Francolet.
deux volets en bois, l'un pour la Chambre, l'autre pour le cellier.
une housse dans laquelle on met les meubles.
dans cette housse se trouve un coffret que le Chef-doyen van Obberghen a reçu
du Sire de Carloo avec tous les papiers qui y étaient et une plaque en argent.
un volet en bois derrière la fenêtre.
un bâton de Capitaine, en bois avec glands et un pommeau doré.
deux nouvelles robes pour les porteurs de cierges avec accessoires.
un nouveau pantalon pour St Michel avec ses haut de chausses blancs et autres
accessoires.
les armoiries à pendre en façade, données par le comte d'Egmont.

Doc 19 : Inventaire du Serment des Escrimeurs, établi en 1670.

“une composition à la louange de la noble épée” à savoir l'entrée triomphale du roi-prophète David à Jérusalem.

La décoration fut complétée par des tableaux de Millé représentant d'autres épisodes de la vie de David et par des dorures et des sculptures.

INVENTAIRE 1796

Argenterie:

le collier d'argent doré avec deux épées et une dague y suspendues.
trois coupes dorées avec couvercles.
le "Hanske int kelderken" doré.
deux plaquettes dorées des porteurs de cierges.
neuf grandes salières.
six pots à moutarde avec six cuillères.
cinq poivriers et un plat à servir.
trois hallebardes montées d'argent.
trois sonnettes pour le costume du Fou avec une petite garniture en argent.

le porte-couverts monté en argent.
l'insigne de poitrine du Valet avec cent et cinq cuillères.
onze fourchettes.
une louche.

Habillements:

Trois pièces d'un grand drap rouge avec franges vertes.
une nappe de tissus rouge.
deux nouveaux et deux anciens costumes pour porteurs de cierges avec quatre chapeaux et deux baudriers.

la nouvelle robe du Fou avec sonnettes en argent, ceinture, boucle en argent, chapeau et fouet.
la housse pour dito avec ceinture.
l'ancien costume du Fou avec sonnettes en argent, ceinture, boucle en argent, chapeau et fouet.
quatre costumes pour tambours et quatre culottes pour les mêmes.

Tableaux:

six peints et deux non peints.
toute la décoration peinte de la Chambre.

Papiers:

le Règlement applicable au Chef-doyen.
tous les papiers, documents, comptes, deux livres de Résolutions, un autre petit livre dans lequel sont inscrits les noms des Compagnons.

Boiseries:

deux chandeliers de procession.
les bâtons de procession.
la cloture de la Chambre.
la nappe peinte en rouge.
quatre blasons.
le coffre à pain et le coffre armé.
le matériel de l'estrade et une barrière qui serviront pour l'écolage dans la Chambre et dans la salle d'escrime.

Étain:

huit douzaines d'assiettes et cinq louches.
sept assiettes à soupe.
six assiettes à poisson.
huit flacons à vinaigre.
douze pots à bière.
un pot à eau.
huit beurriers.
trente douzaines et six assiettes.

Tissus:

huit nappes.
trois tabliers.
vingt-six plus huit serviettes.

Cuivres:

un pot et deux poêles.
une louche et une marmite avec couvercle.
un seau et cinq chandeliers.
six mouchettes et deux chaudrons.
deux casseroles avec couvercles.
deux poêles à poisson et une à frire.
la sonnette de la Chambre.

Ferronneries:

un hachoir, deux grills et une pincette.
un cendrier, une pelle, deux crochets, deux boute-feux avec deux petites épées dorées.
le poinçon à marquer l'étain.

douze chandeliers dorés.
le lustre-couronne doré.
quarante coupelles en cuivre pour le lustre.
le coffre avec méreaux et sceau.
deux chandeliers en bois.
les tables, tréteau et deux échelles.

1796

Autres objets:

la hallebarde de parade et deux grands sabres.
une pertuisane avec franges or et soie.
le sabre d'apparat et une épée flamboyante.
trois hallebardes ordinaires et trois drapeaux.
quatre tambours et leurs baguettes.
seize chaises recouvertes de cuir de Cordoue.
soixante-trois couteaux de table.
le coffre pour l'argenterie.
les clefs de l'encorbellement et deux clefs pour les coffres à argenterie
et pour l'étain.
cinq douzaines et deux récipients à crème et vingt-huit verres à bière.

dans l'encorbellement de l'école d'escrime se trouve ce qui suit:

trois paires de gants en buffleterie.
quatre masques pour assauts et cinq casaques.
quatre plastrons et trois lanières.
douze fleurets.
neuf sabres en cuivre plus un.

Doc 20 : Inventaire du Serment des Escrimeurs établi en 1796.

Les Escrimeurs rassemblèrent de plus un nouveau mobilier, ce qu'ils réussirent courageusement, même si en 1759 ils durent vendre quelques pièces d'argenterie afin de libérer des rentes qui les obéraient.

Après à une situation désastreuse, suite aux prodigalités de leurs chefs, le Magistrat se propose en 1776 de supprimer purement et simplement les Serments des Archers et des Escrimeurs. La Chambre que ceux-ci occupaient dans la Broodhuys pourrait dès lors, écrit le rapport, servir de salle de cours de chirurgie. Ces propositions ne reçurent pas d'exécution effective.

Un inventaire de prise et remise de décanat entre les Chef-Doyens François Jennaer, sortant, et Jean Joseph Thomas, entrant, établi en 1796, décrit les biens ainsi reconstitués (Doc.20).

Tout cela disparut définitivement par la vente publique forcée du mois d'août 1796 au cours de laquelle, en application des décrets républicains rendus exécutoires aux Pays-Bas la 19 brumaire an IV (10 novembre 1795), les biens du Serments furent liquidés comme "biens nationaux".

Le Serment des Escrimeurs disposait d'un espace d'exercice dans la campagne bruxelloise. On peut supposer que l'occupation de la Grand Place pour les exercices et compétitions des Escrimeurs ne dût pas suffire à ceux-ci.

La Grand Place est en effet le lieu privilégié de toutes les cérémonies, particulièrement nombreuses, ayant Bruxelles pour cadre et les montages et démontages des diverses décorations, estrades et arcs de triomphe provoquaient une inoccupation fréquente.

D'autre part la fureur des assauts, l'été, dans l'enceinte étouffante de la place, amena les Escrimeurs à chercher une aire de combat plus au frais, hors les murs. Ils la trouvèrent à Carloo, hameau de Uccle, où au cours de la première moitié du XVII^e siècle l'archevêque de Malines leur accorda la jouissance d'un terrain propriété et attenant à la chapelle de Saint-Job, siège d'un important pèlerinage depuis la deuxième moitié du XV^e siècle.

Les Escrimeurs y bâtirent une maisonnette en bois avec toiture en ardoises.

Ils organisaient sur ce terrain, tous les ans les 10 mai ou pendant les fêtes de la Pentecôte, un grand assaut auquel assistait une foule de spectateurs.

Deux dessins, l'un de Hans Collaert (1545-1622) vers 1600 et l'autre de De Bruyne, daté 1694, gravé plus tard par Harreweyn, nous montrent à gauche du jardin d'agrément du château de Carloo, la Maison des Escrimeurs.

Pour rappel, l'Ancien Grand Serment des Arbalétriers était dépositaire, depuis 1861, des armoiries du Serment des Escrimeurs. En 1985, il cède moralement les armories à la Maison de l'Escrime.

Le drapeau offert au Grand Serment en 1861 ; brodé aux quatre coins des blasons de la ville, du Grand Serment, des Arquebusiers et des ...Escrimeurs en garde le souvenir.

Fermons le registre des Escrimeurs par une légende bruxelloise et comme toutes les légendes ont un fond de vrai ...

Au cours de leur cheminement de Bruxelles à Carloo, par la chaussée d'Alseberg, les Escrimeurs avaient l'habitude de s'arrêter pour se rafraîchir.

C'est ainsi qu'un jour ils entrèrent dans une auberge nouvellement ouverte et sans enseigne.

Avisant la statuette représentant Saint Michel terrassant le démon qui surmontait la hampe du drapeau, les habitants de Stalle (hameau de Uccle) proposèrent d'appeler l'auberge « Au Saint Michel ».

Les Escrimeurs ne l'entendirent point ainsi et s'en suivit une bagarre au cours de laquelle le diable se détacha de la hampe.

Ceux de Stalle le suspendirent au dessus de la porte de l'auberge en chantant : " Is't niet jammer, it't geen spijt,

Sint Michiel is zijen duivel kwijt."

(N'est-ce pas triste, n'est-ce pas dommage, Saint Michel a perdu son diable)

C'est alors que le patron de l'auberge fit exécuter l'enseigne fameuse qui, rénovée, existe toujours : « Au Vieux Spijtigen Duivel » au coin de la chaussée d'Alseberg et de la rue Joseph Bens à Uccle.

(Texte extrait de : Le Serment des Saint Michel et Gudule ou des Escrimeurs de Bruxelles – 1480/1985 par André V.Gillet – chez l'auteur).

(**) Ces réunions se tenaient dans un premier temps dans la chapelle de Saint Georges au Sablon.

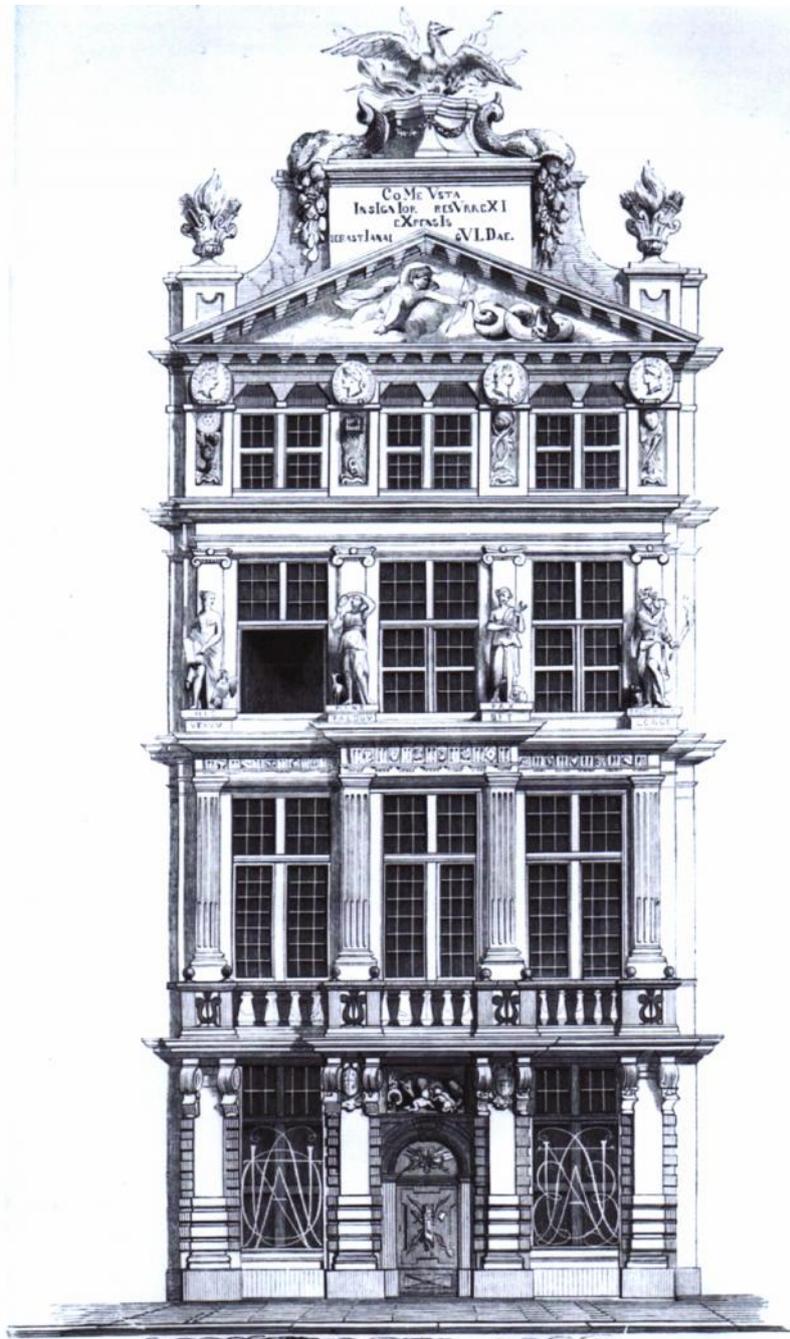
Le second, le Serment des archers des SS Antoine et Sébastien avait également, pignon sur la Grand Place. Sa maison, connue depuis le XIV^e siècle par son enseigne de *la Louve allaitant Rémus et Romulus enfants* (5, Grand Place) était primitivement en bois.

Les archers en firent l'acquisition en 1617 et la firent aussitôt reconstruire en pierre (Doc. 22).

Au centre le groupe sculpté figurant le phénix renaissant de ses cendres porte sur le piédestal le chronogramme :

**COMBVSTA IN SIGNIOR
RESVRREXI EXPENSIS
SEBASTIANAE GVLDIAE**
qui donne la date de la reconstruction de la Louve par la gilde de Saint Sébastien (1691). Incendiée et détruite lors du bombardement de 1695, elle fut reconstruite entre 1696 et 1699, comme le firent les autres serments et corporations.

Arcs flèches et carquois sculptés dans le bois de la porte de rue témoignent, aujourd'hui, de la Maison des Archers Grand Place.



LA LOUVE, A BRUXELLES,
ANCIENNE MAISON DU SERMENT DE L'ARC.

Typogr. de Delevingne et Collewaert.

Doc 22 : La Louve, 5 Grand-Place –
Maison des Archers de St. Sébastien.
(Notez les symboles sur la porte)

Chapitre IV



LA MAISON DU ROI
AUJOURD'HUI.

La Maison du Peuple du régime français est cédée à la Ville.

Au rez-de-chaussée, fut installé un corps de garde ; à l'étage siégèrent le tribunal criminel et le conseil de guerre, ainsi qu'une école destinée aux enfants pauvres. Enfin la "Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité" y tint séance.

➤ 1811- Le marquis Paul Arconati-Visconti, comte de Tirimont et baron de Gaesbeek, achète à la Ville de Bruxelles, la Maison du Roi, le 18 janvier 1811 pour la somme de 33.400fr.

L'acquéreur souhaite apporter quelques transformations à sa propriété par le remplacement du mur arrière par un grillage ainsi que le transfert d'une fontaine proche. (Doc 23).

Des négociations laborieuses mêlées à une obligation d'acquittement du cens foncier annuel de 2 florins au profit de la caisse communale auront pour effet l'abandon du projet. D'Arconati a dû se féliciter de son renoncement car les troupes alliées y établissent un dépôt de fourrages. Sous la surcharge du grain, les planchers s'effondrent. Arconati réclamera, en vain, à Wellington les 11.500fr. nécessaire à la réparation des dommages.

➤ 1817- Le bien devenait-il encombrant ?

La Maison du Roi est vendue, le 4 août 1817, à Simon Pick pour la somme de 28.200fr. La fille de ce dernier, Simone, épouse le peintre d'histoire scharbeeckois Louis Joseph Gallait.

➤ 1819 -La société "La Loyauté" fondée le 25 novembre 1805 s'installe dans les salons de la Maison du Roi dès le 20 mai 1819.

Chaque soir, des notables s'y réunissent pour lire les journaux et pour jouer aux cartes ou au billards. La société organisait de temps en temps un concert suivi par les familles bourgeoises qui ne pouvaient espérer valser au Concert Noble, la société la plus huppée par la Ville.

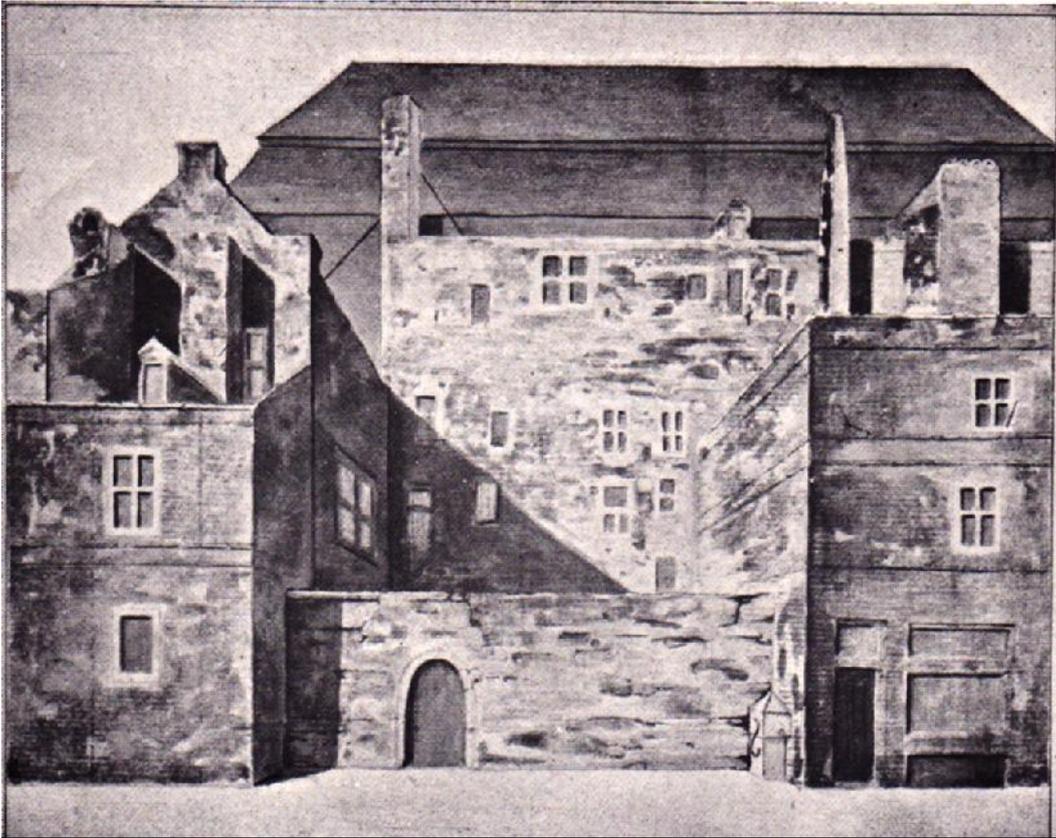
La 26 janvier 1854 les dirigeants du "Cercle Artistique et Littéraire" négocient avec Simon Pick, la location d'une partie de l'édifice, concrétisée le 15 juillet de la même année, les deux sociétés n'en formeront plus qu'une.

➤ 1841 -Travaux de restauration de la façade sans qu'aucun plan d'ensemble eut été envisagé.

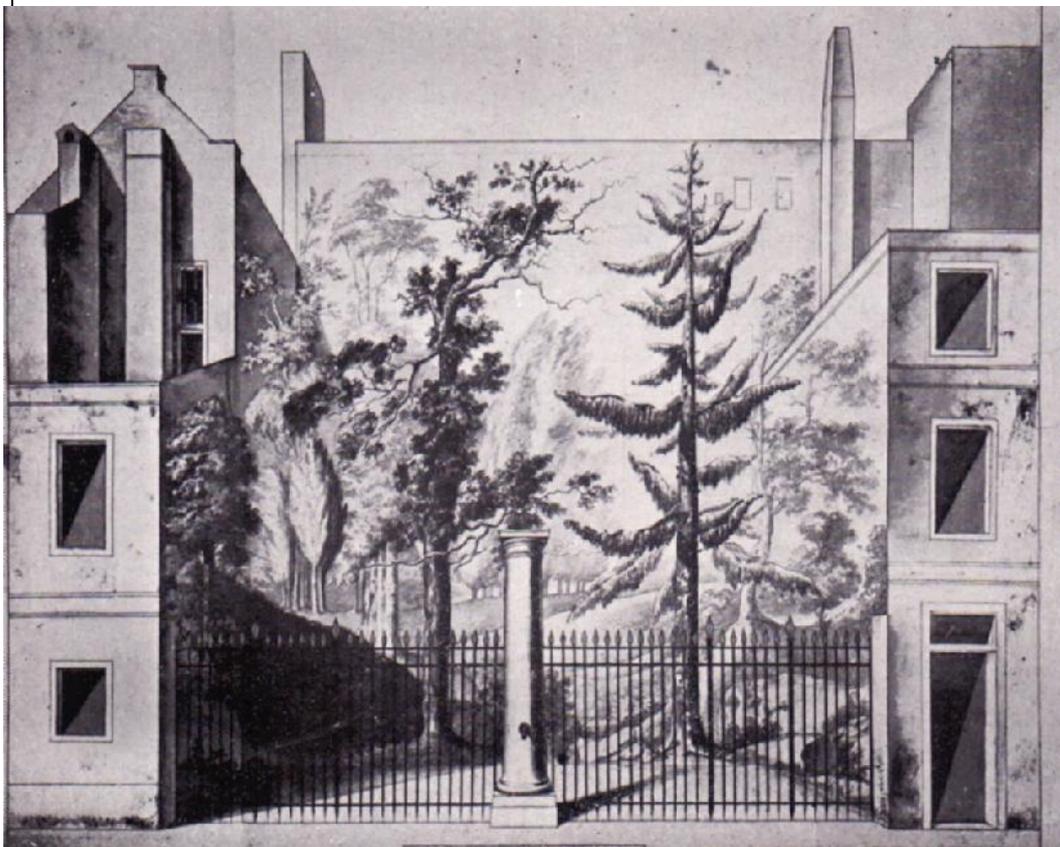
➤ 1860 -La Maison du Roi est cédée à la Ville une seconde fois. Simone Pick épouse Gallait, autorisée par son mari vend la propriété pour la somme de 272.500 francs le 25 mai 1860.

Le Document 24 montre la Maison du Roi lors de l'achat par la Ville.

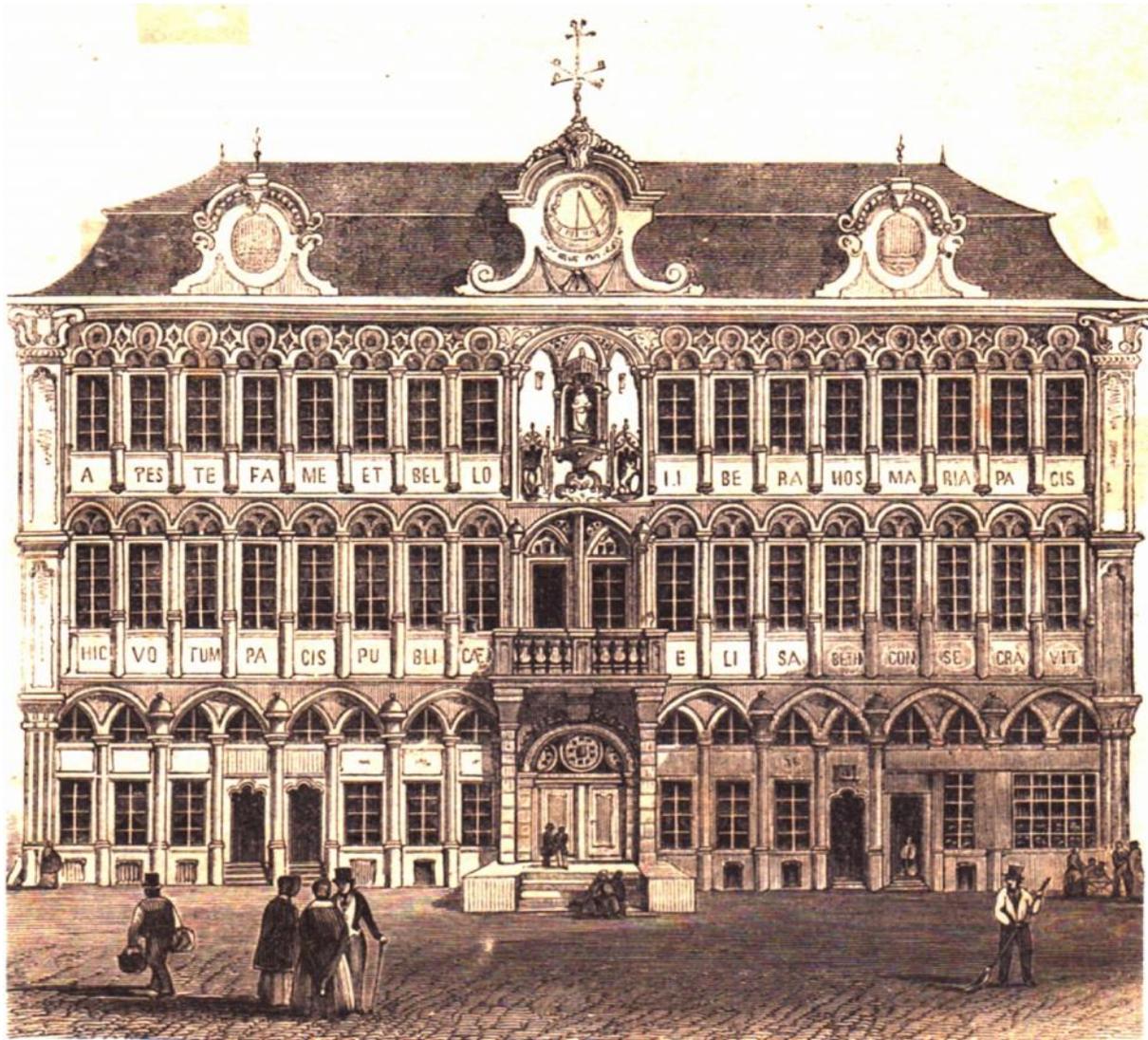
➤ 1872 -Le bâtiment est à ce point délabré que la démolition s'impose. Chaque pierre devait (!) être numérotée pour une reconstruction rigoureusement exacte.



Doc 23a : Maison du Roi, façade arrière situation initiale en 1813.



Doc 23b : Projet Arconati concernant les modifications à apporter à l'arrière-courps 1814 (archives de la Ville de Bruxelles)

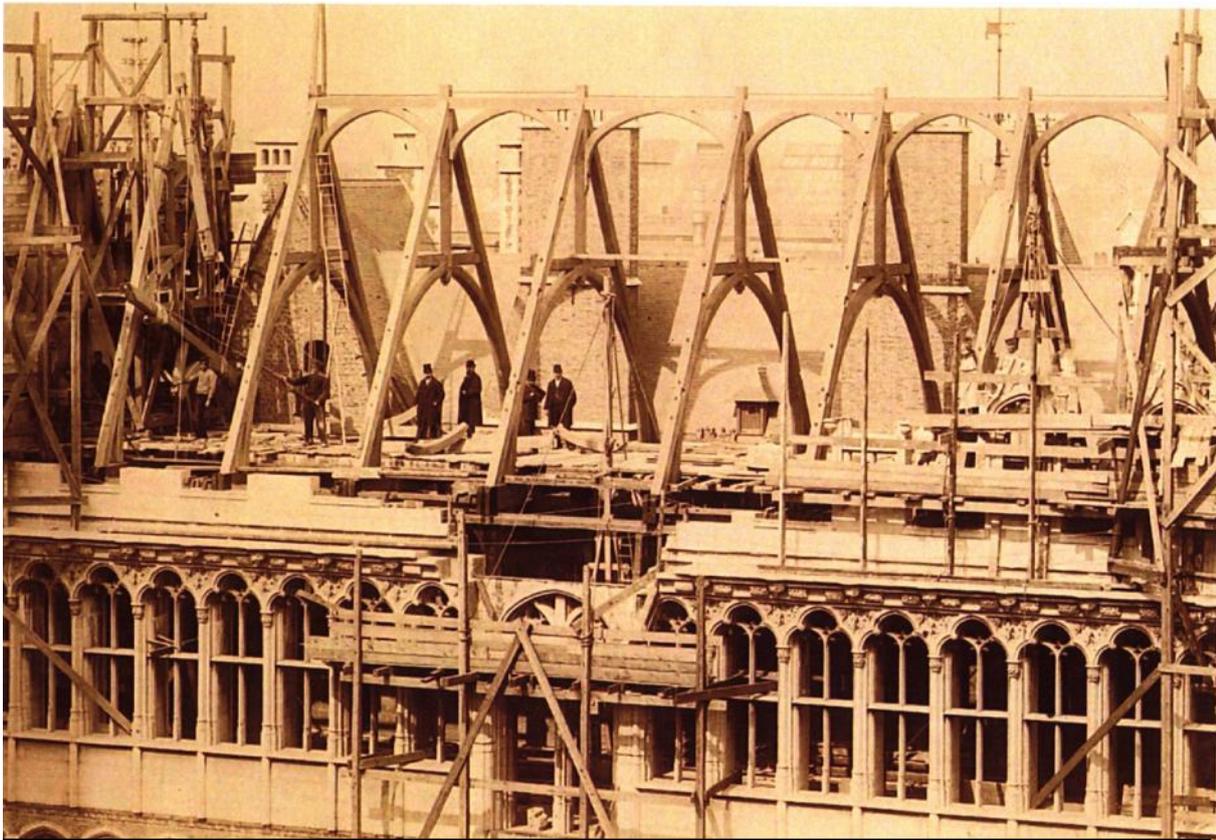


Doc 24 : L'Ancienne Maison du Roi lors de son achat par la Ville en 1860.

G.Vanderhercht.

(Bxl- musée communal, coll d'Arschot – Schoonhoven).

- 1873 à 1895 – Reconstruction de la Maison du Roi, telle que nous la connaissons aujourd'hui, par Pierre-Victor Jamaer, inspecteur des bâtisses devenu architecte de la Ville (**Doc.25**). A l'arrière il adjoint une nouvelle aile beaucoup plus sobre.
- 1887 – La conservation de la connaissance du passé de la Ville donne à, Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles, l'idée de présenter un musée communal à établir dans la Maison du Roi. Fondé en 1884 le musée communal est inauguré le 2 juin 1887. Il occupe le second étage (**Doc.26 a & b**). L'administration des finances de la Ville occupe une partie des locaux au rez-de-chaussée et au 1^{ier} étage jusqu'en 1927, elle rejoint ensuite d'autres services administratifs dans le "Palais du Midi", avenue du Midi (actuel avenue Stalingrad)



Doc 25 : La Maison du Roi de Jamaer en construction.

- 1895 à 1898 – La ville fait installer un petit carillon (49 cloches) dans la tour. On retirera le carillon en 1898 après s’être rendu compte que de nombreuses cloches sonnaient “faux” et que de surcroît la mécanique de l’instrument “laissait à désirer”. Le projet de la transférer dans la tour de l’Hôtel de Ville n’aboutit pas.
- 1935 –Inauguration du Musée d’Histoire et d’Archéologie locales qui occupe tout le bâtiment. Le vernissage eut lieu le 12 juin 1935, année de l’Exposition Universelle de Bruxelles.
- 1936-La Broodhuys est classée en même temps que l’Hôtel de Ville.





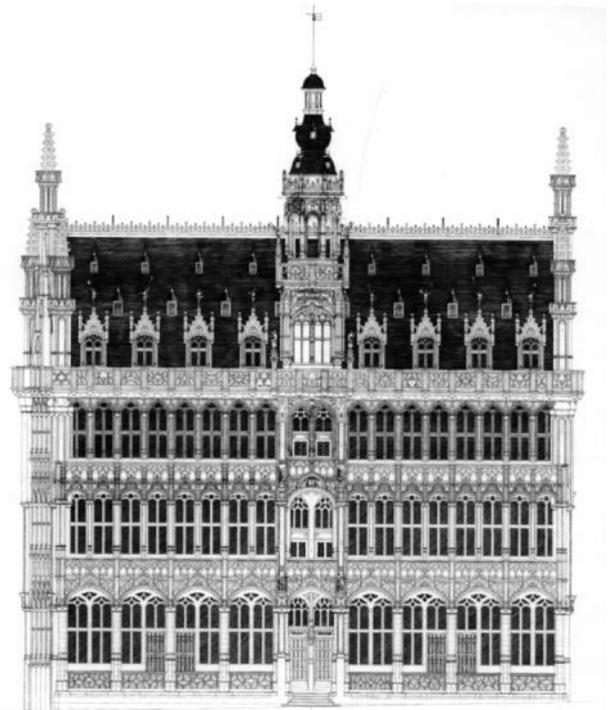
Doc 26 a & b : Le musée Communal au début du XX^e siècle.
Coll. François Samin.



➤ 1939 ...- Vinrent les années de guerre. Le 5 septembre 1939, le musée ferme ses portes faute de personnel sous les armes. Rouvert le 2 juillet 1940, il est refermé le 15 juin 1943 par manque d'espace. Réquisitionné par le département de la Défense Nationale, les bureaux se transforment en bureau "permanent" de milice pendant près de deux ans.

Après des travaux de restauration et d'aménagement, les salles remises à neuf et les collections réinstallées, la Maison du Roi rouvre ses portes le 5 septembre 1947.

➤ 1966-La régie des postes belges commémore la journée du timbre par une oblitération figurant la "Maison du Roi" sous sa silhouette d'aujourd'hui.



Doc 27 : Maison du Roi, relevé de la façade principale, état actuel.
Jean-Philippe Hamal.

Le **document 27** est un dessin de Jean-Philippe Hamal qui reproduit par le trait, la Maison du Roi, ancienne halle au pain. La Grande Gilde des arbalétriers a partagé avec les Serments des Arquebusiers et des Escrimeurs son intérieur.

* *Témoins des anciens Serments Grand Place.*

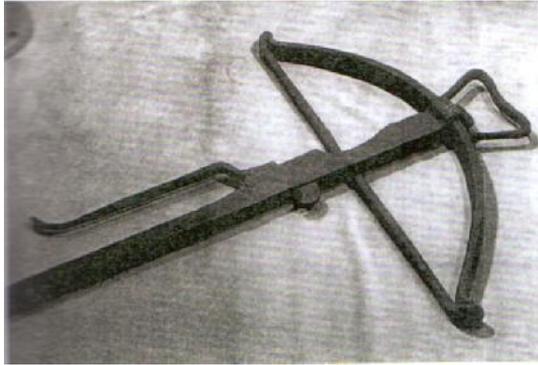
✚ A la Broodhuys :

L'actuelle Maison du Roi ne correspond en rien à ce qu'était la Broodhuys du temps de son occupation par la *Groote Gulde*.

Aujourd'hui les seuls témoins de l'antique occupation de la Broodhuys par le Grand Serment datent de la reconstruction de cette dernière de 1873 à 1895.

Cette antique occupation est rappelée dans le bâtiment actuel par la présence des armoiries d'argent à la croix de gueules du Grand Serment dans un vitrail du deuxième étage.

Sur la façade latérale, côté rue Chair et Pain, un arbalétrier en cuirasse tient son arbalète horizontalement des deux mains. La statue est due au ciseau du sculpteur Alphonse de Tombay (**Doc.28**).



Hors Texte : Ancrage de façade en forme d'arbalète rue Isabelle (maison des arbalétriers) (réserve du musée Communal ?)



Doc 28 : Arbalétrier, rue Chair et Pain.
Alphonse De Tombay.



Doc 29 : Moulage de l'arbalétrier conçu pour la décoration du toit de la Maison du Roi au cours de sa restauration en 1873.
(Albert Desenfans)

Une seconde statue par A.Desenfans est placée sur la façade latérale entre les deux galeries du campanile, l'arbalétrier est représenté en pied, et en cuirasse tenant son arbalète en position de tir (Doc.29).

En 2013, épinglons un projet de reconnaissance de la commémoration du 800^{ième} anniversaire de

**l'Ancien Grand Serment Royal et Noble des
Arbalétriers de Notre-Dame au Sablon,**

héritier légitime du Grand Serment de l'Ancien Régime. donne à la gilde l'occasion de rentrer un projet de reconnaissance. La gilde avait dans ses cartons l'apport d'une plaque commémorative au niveau du premier étage de la Broodhuys (Doc. 30). Retard de la Ville, demande perdue au sein des Monuments et Sites ou manque de suivi !!! Le projet restera dans les cartons.

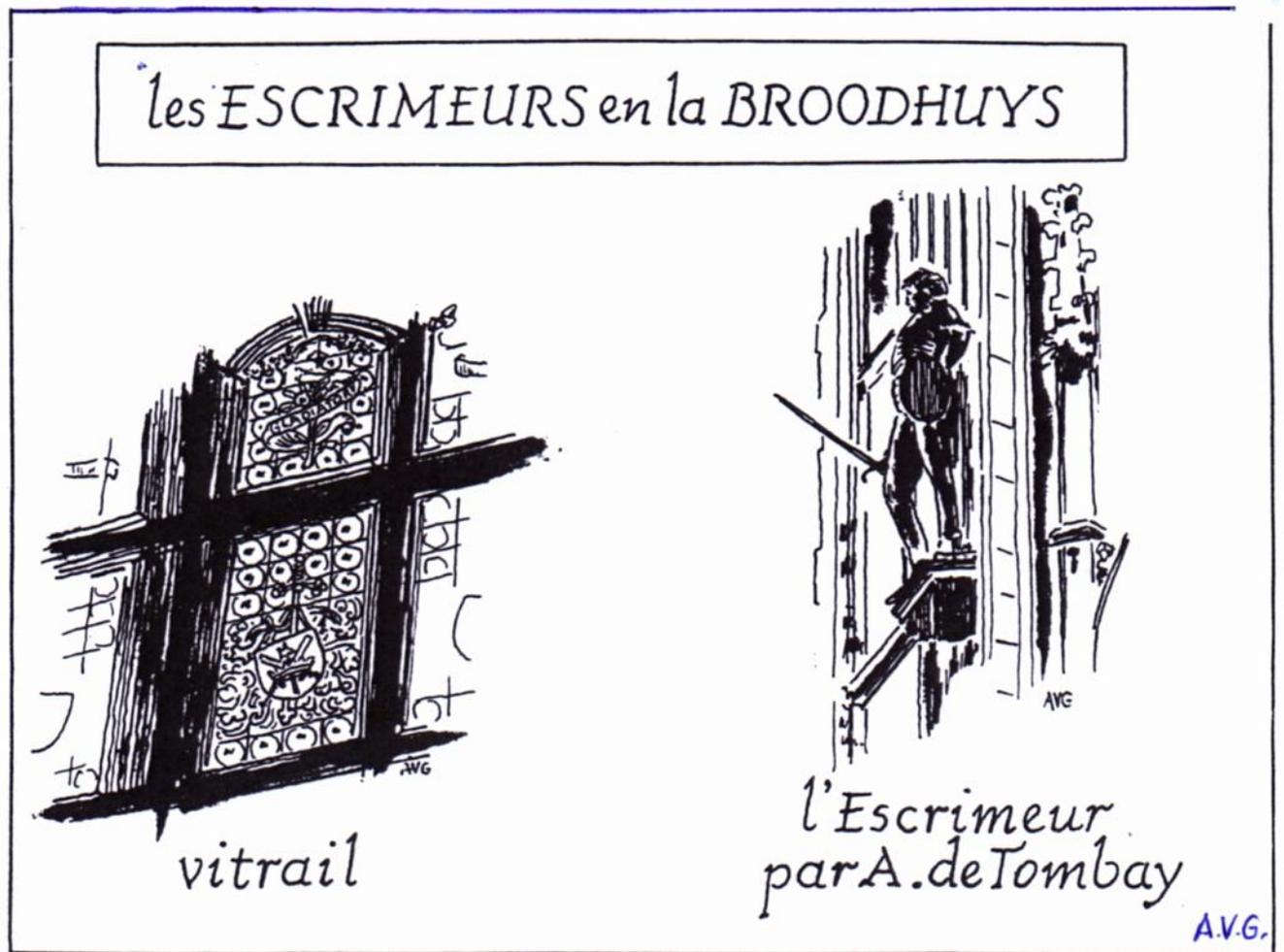
Une même plaque commémorative avait été scellée par le Serment des Escrimeurs au deuxième étage de la Maison du Roi sur le pilier central de l'escalier.



Doc 30 : Projet de plaque commémorative à apposer dans la Broodhuys en 2013.

En dehors des souvenirs rattachés à la chapelle de Boendael, seules quelques rares archives et quelques discrets rappels dispersés dans la ville et le port des armoiries des Arquebusiers sur les drapeaux et insignes de l'Ancien Grand Serment nous font souvenir qu'existait à Bruxelles un Serment des Arquebusiers.

Les seuls témoins de l'antique présence des Escrimeurs dans la Maison du Roi datent de la reconstruction de celle-ci de 1873 à 1895. Il s'agit des armoiries incluses dans un grand vitrail du deuxième étage et, sur la façade latérale côté Chair et Pain, de la statue d'un Escrimeur équipé de la rondache et de l'épée, due au ciseau d'Alphonse de Tombay.



Avant de traverser la Grand Place pour découvrir les témoins et vestiges des Serments dans l'Hôtel de Ville de Bruxelles, allez contempler les costumes en rapport avec les Serments conservés dans la riche garde-robe (bientôt 1.000 costumes) du plus représentatif bourgeois de Bruxelles Menneke-pis

➤ Un premier costume "Serment" est d'après la tradition celui offert, en 1698, par l'Electeur de Bavière, Maximilien Emmanuel, gouverneur des Pays-Bas, proclamé Roy du Serment des Arquebusiers le 1 mai 1698.

L'Electeur ... » Soupa le même soir à la Chambre du Serment, madame l'Electrice s'y trouvant aussi vêtue à la bourgeoisie »

Il habille de bleu, couleur de la Bavière ; les membres du Serment sans oublier Menneke-Pis. Malheureusement l'habit de drap bleu a disparu. Description de ce premier costume (source ?) :

... ...Manneke-Pis habillé en drap bleu très fin, garni de larges bords argentés ; par-dessous, une veste bleu. Viennent ensuite de très fins bas, chapeau à plumes blanches, le tout offert par l'Electeur de Bavière, Maximilien Emmanuel, gouverneur des Pays-Bas.



➤ Costumes :

N°75 Grand Serment Royal des Archers de Saint Sébastien -Bruxelles
18 Août 1951.

N°144 Arbalétrier du Grand Serment Royal et de Saint Georges des
Arbalétriers de Bruxelles (575^{ième} anniversaire).
31 mars 1957.

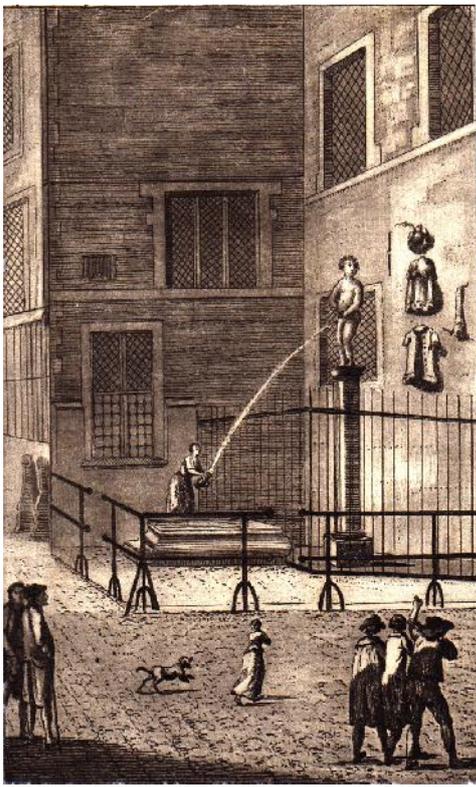
N°309 Promu Compagnon d'honneur de L'Ancien Grand Serment Royal
et Noble des Arbalétriers de Notre-Dame au Sablon et des Ballestrieri
Sammarain.
26 mai 1979.

N°328 Tenue de compétition du Grand Serment Royal des Archers de
Saint Sébastien – Bruxelles.
24 octobre 1981.

N° 457 Ancien Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers de Notre-
Dame au Sablon (775^{ième} anniversaire).
22 octobre 1988.

N° 482 Volontaires des Serments de Bruxelles pendant la révolution
brabançonne. (200^{ième} anniversaire)
16 décembre 1989.

N° 904 Arbalétrier du Grand Serment Royal et de Saint Georges des
Arbalétriers de Bruxelles (remplace le costume n° 144)
29 juin 2013.



Arquebusier



**réplique du costume
offert en 1698**



**75 Grand
Serment Royal des
Archers de Saint
Sébastien
Bruxelles.**



**309 Arbalétrier
de Saint Marin et
Compagnon de
N-D au Sablon**



**328 Grand
Serment Royal des
Archers de Saint
Sébastien
Bruxelles.**



**457 Ancien
Grand Serment
Royal et Noble des
Arbalétriers de
Notre-Dame au
Sablon.
(775^{ième})**



**144 Arbalétrier
de Saint Georges
Bruxelles
(575^{ième})**



**904 Grand
Serment Royal et
de Saint Georges
des Arbalétriers de
Bruxelles
*Remplace le 144***



**482 Volontaire
des Serments de
Bruxelles lors la
révolution
brabançonne.
(200^{ième})**

**LES SERMENTS DE
BRUXELLES**

**dans
la garde-robe
de Menneke-... *Pi's***

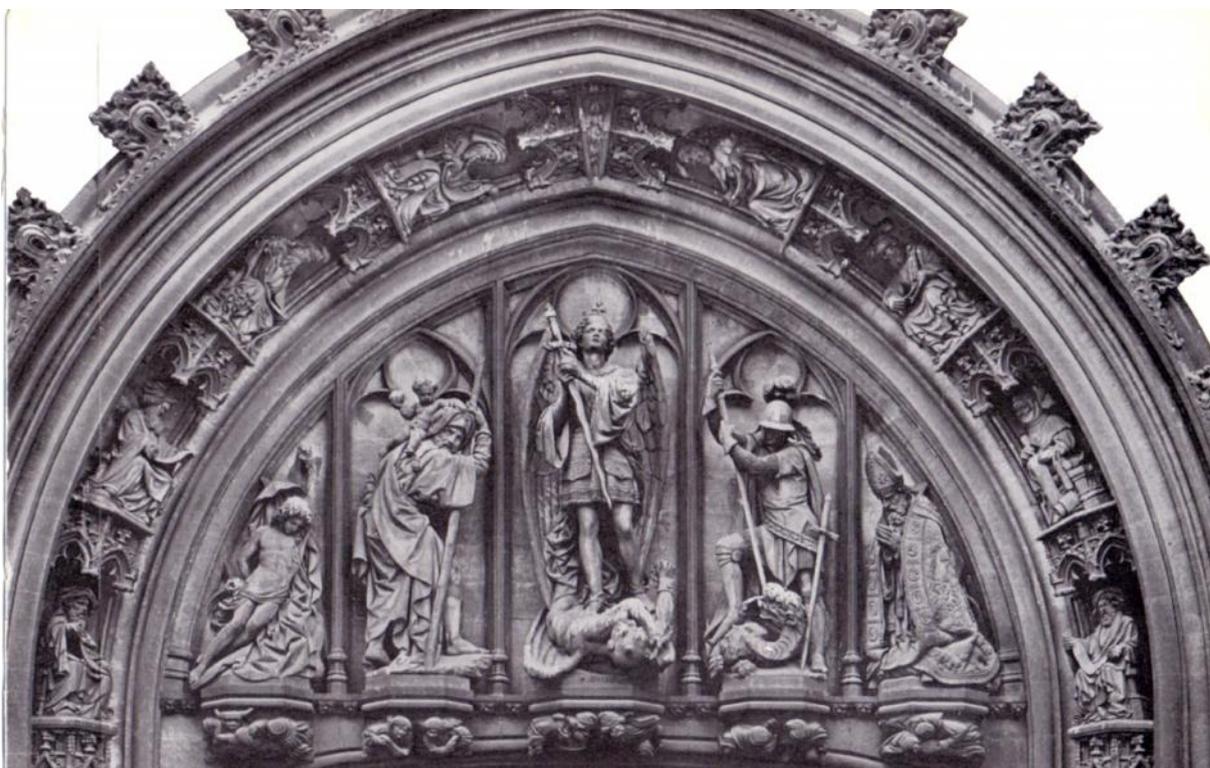
Maison du Roi

* *A l'hôtel de Ville :*

+ Extérieur :

Les Serments au tympan du porche ?

En décembre 1843, la ville et la commission royale des Monuments et Sites décident de remettre le porche d'entrée de l'Hôtel de Ville en son état ancien, en *'rétablissant les statues qui jadis ornaient l'hôtel de ville'* Une commande fut passée au jeune sculpteur Fraikin qui dès 1859 achève les sculptures du tympan (Doc.31).



Doc 31 : Tympan du porche de l'Hôtel de Ville.

Mina Martens, archiviste de la ville de Bruxelles écrit :

Au centre du tympan, un Saint-Michel. Il suggère l'image de la petite Chapelle Saint-Michel bâtie jadis sur les flancs de la colline où devait s'ériger l'actuelle cathédrale des S.S. Michel et Gudule .De part et d'autre de Saint-Michel, les saints patrons des Serments , à droite Saint-Georges, représentant les arbalétriers ; à gauche Saint-Christophe pour les Arquebusiers et un émouvant Saint-Sébastien pour les Archers.

A l'extrême droite, en habit d'évêque, Saint-Gery, patron de la chapelle du premier château ducal, construit en 977 dans l'île qui porte son nom.

Notre ancien secrétaire général André Gillet y alla d'un commentaire à l'absence de notre Sainte Patronne. :

A l'époque où ces statues furent reconstituées, l'image de la Vierge était plus compromettante aux yeux des libres-penseurs qu'un traditionnel Saint-Michel.

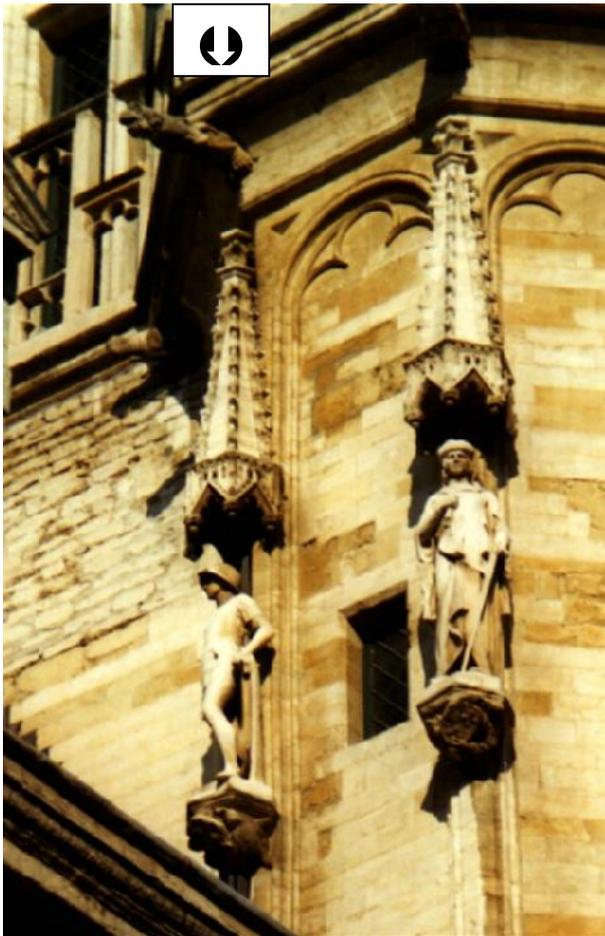
Mais encore que :

(... ...) l'artiste étant plus artiste qu'historien, a confondu sous le patronage de Saint-Georges tous les arbalétriers bruxellois.

Ni Mina Martens, ni André Gillet ne parle de l'absence du saint patron des Escrimeurs. L'image de Saint-Michel cache-t-elle deux protections ?

Le tympan entre dans la décision de la ville de reconstituer une statuaire historiquement acceptable lors de la restauration de la tour et de l'aile orientale. Le travail un ensemble de 290 sculptures sera réalisé par des sculpteurs renommés. Parmi les statuette et les culs-de-lampes qui ornent les façades de l'hôtel de ville, quelques unes rendent hommage aux Serments.

◆ Côté Charles Buls :



Doc 32 : Un arbalétrier rue Charles Buls

Un arbalétrier (*1*) par Jean Hérain (1853-1924) est statufié en rangée supérieure de la tourelle arrière (Doc.32).

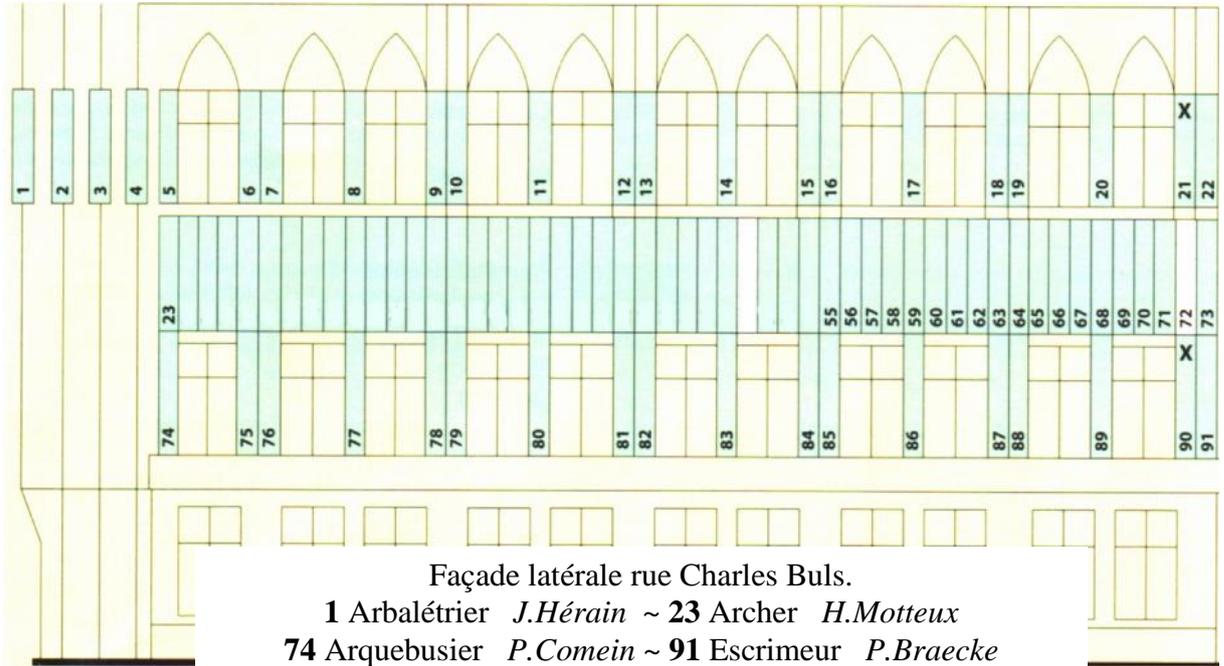
Une statue d'arquebusier (*74*) par Polydor Comein (1848-1907) l'arme au pied, avec armoiries, est figé dans une niche de la façade latérale gauche. Un archer (*23*) par Henri Motteux apparaît à l'extrême gauche, tandis qu'un escrimeur (*91*) par Pierre Braecke, termine la série à l'extrême droite

◆ Côté Grand Place, aile gauche :

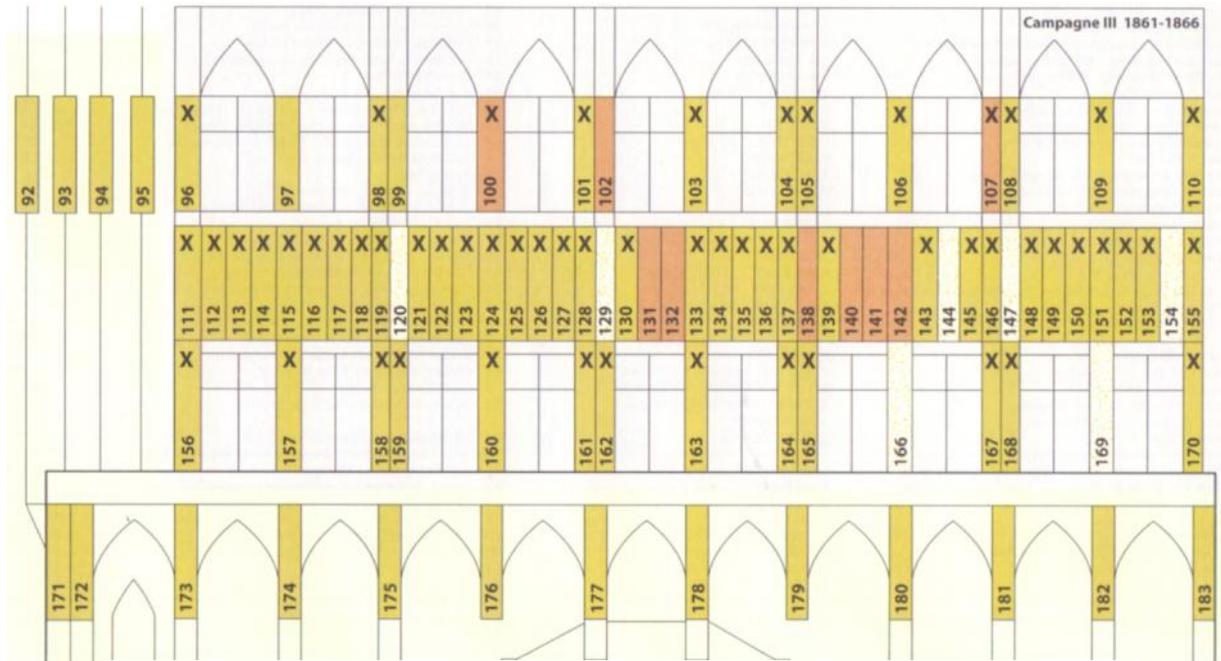
Dans la pierre, à gauche de l'Escalier des Lions ; un Saint-Laurent est observé sur le blason tenu par un écuyer (*174*) (Doc.33). Saint-Laurent est le Saint-patron des arbalétriers du Marais. Dans la rangée des fenêtres du 2^{ième} étage, à droite de l'axe de l'Escalier des Lions, trois culs-de-lampe montrent un (des)

arbalétrier(s).

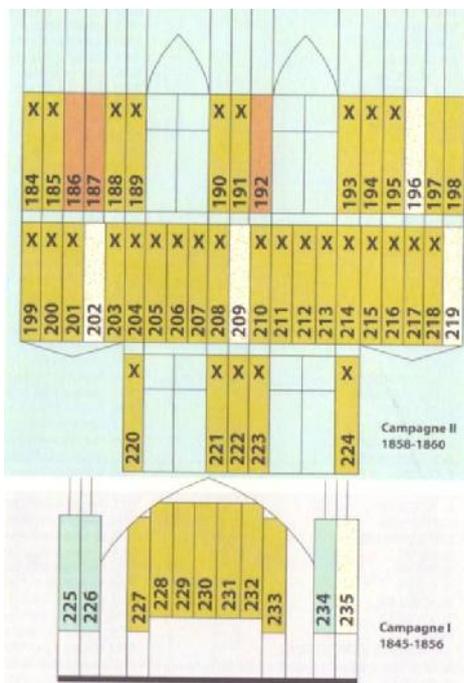
Emplacements des statues sur les façades de l'hôtel de Ville.



Façade latérale rue Charles Buls.



Façade principale (Grand Place) côté gauche.



- 228 Saint Sébastien C.A.Fraikin
- 229 Saint Christophe C.A.Fraikin
- 230 Saint Michel C.A.Fraikin
- 231 Saint Georges C.A.Fraikin
- 232 Saint Gery C.A.Fraikin

Ville de Bruxelles, section architecture.
Cellule patrimoine historique
Mars 2000.

Façade principale la tour (beffroi).



Doc 34 : Culs de Lampe à thème arbalétriers.



Doc 35 : Hôtel de Ville ~ dessus de table en bronze argenté.

Détail des blasons des Archers et des Arquebusiers sur la première photo et des Arbalétriers et Escrimeurs sur la seconde.

Charles Van den Stappen. 1891



Doc 33 : Saint Laurent sur un écusson
Façade avant gauche

Ces culs-de-lampe supportent des personnages du duché de Brabant, Charles Martel, (*103*) Gertrude (*104*) et Suanchilde (*105*) de Bavière, les deux épouses de Charles

Martel (Doc.34). Pour nous arbalétriers, épinglons encore Henri I (*150*), notre « fondateur » et Jean I le victorieux (*158*), à qui nous devons notre chapelle en 1304.

(**) Voir emplacement sur le document hors-texte du schéma des façades de l'hôtel de ville.

✦ Intérieur.

Un surtout de table en bronze argenté, exécuté en 1891 d'après les modèles de Van der Stappen, statuaire. Les groupes rappellent deux légendes bruxelloises auxquelles les femmes sont mêlées : La veillée des Dames et les bruxelloises de la ville basse frappant de verges les soldats du comte Lambert Baldéric, qui transportèrent, en 1047, les reliques de Sainte-Gudule de la chapelle Saint-Gery à l'église Sainte-Gudule (Doc 35).

Au sommet du surtout de table, un Saint-Michel, patron de la ville,



Doc 36 Le blason du Grand Serment à la Salle de la Milice.

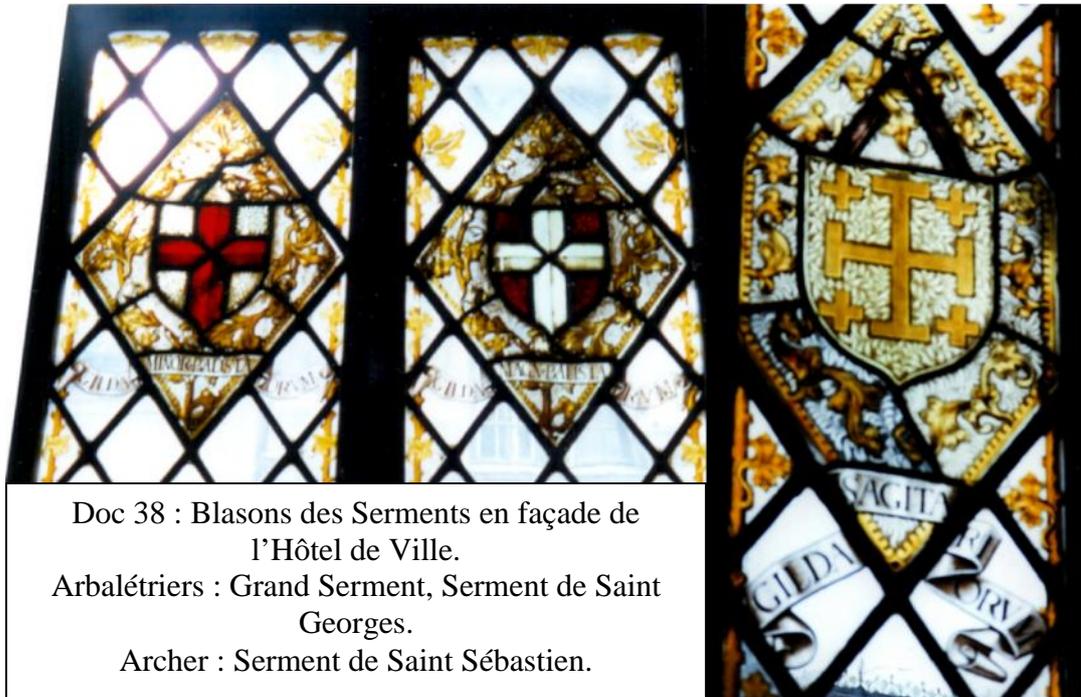


Doc 37 : Dans le plafond de la Salle des Mariages

vainqueur du démon. La base est ceinturée par les blasons des Corporations et des Serments. Le guide de 1897 stipule la présence de candélabres en bronze argenté de même avec des personnages symbolisant les Métiers, dont les Corporations furent le berceau de la commune.

La trouver entre les murs de l'Hôtel de Ville n'est pas de tout repos. Elle semble disposée suivant les humeurs des édiles communales. Derniers emplacements connus, le salle de réception (1897), la Salle dite Maximilienne (1935).

Les armoiries des Serments apparaissent au mur de droite de la Salle de la Milice (Doc.36), ainsi qu'au plafond, en caisson de la Salle des Mariages



Doc 38 : Blasons des Serments en façade de l'Hôtel de Ville.
 Arbalétriers : Grand Serment, Serment de Saint Georges.
 Archer : Serment de Saint Sébastien.

(Doc.37), Dans les quatre cabinets d'Echevins, côté Grand Place, les écussons ou armoiries des Neuf Nations et des Cinq Serments sont imbriqués dans les fenêtres (Doc.38).

Exécutées en 1893 par le peintre comte Jacques de Lalaing les armoiries du Grand Serment peintes à la détrempe sur le mur l'escalier d'Honneur, les armoiries du Grand Serment (Doc.39). Les armoiries des arquebusiers sont peintes entourées de pièces d'artillerie dans la Salle Maximilienne.

Dans la Salle Gothique, parmi les tapisseries malinoises réalisées entre 1877 et 1880 par Bracquenier, deux tapisseries retiennent notre attention. A gauche de l'entrée de la salle, sur un carton de Guillaume Geets, côte à côte un escrimeur et un arbalétrier affublé d'un collier des plus fantaisistes (Doc.40). A noter que le tableau accroché dans nos locaux qui représente l'arbalétrier pourrait être une première esquisse.

A droite de l'entrée, un arquebusier et un archer occupent la tapisserie. Les deux tapisseries ont été exécutées en 1877. L'archiviste de la Ville Mme Andrée



Doc 39 : Le blason du Serment peint à la détrempe (Escalier d'Honneur.)



Doc 40 : Dans la Salle Gothique.

Brunard note que les personnages des Serments ont les traits des membres de la famille Bracquenié.

Dignitaires, syndics et jurés du Grand Serment au pied de la croix et peints vers 1590 par Martin de Vos. Ce tableau est accroché dans un cabinet d'échevin dit "Salle Renaissance" au 1^{er} étage en façade (Doc.41).

La toile provient de l'église Saint-Gery de Bruxelles et fut donnée à la ville par la famille Evenpoel-Caroly. Contrairement à l'indication, il ne s'agit pas d'arbalétriers du Serment de Saint-Georges mais du Grand Serment de l'arbalète. Ils portent l'insigne à hauteur d'épaule accompagné de trois arbalètes, propre au Grand Serment

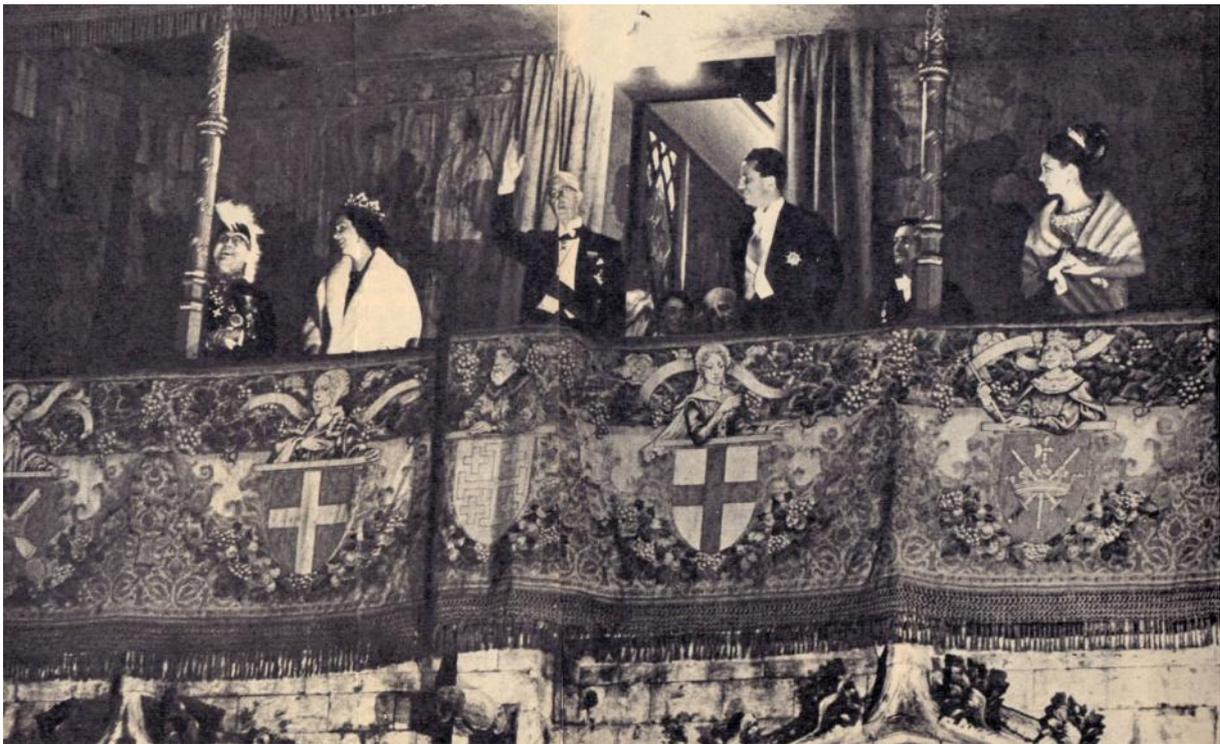


Doc 41 : Dignitaires, Syndics et Jurés de le Grande Gilde
Attribué à Martin de Vos 1590.

Un dernier témoin des Serments à l'Hôtel de Ville a disparu du patrimoine du patrimoine de la Ville.

C'était un '*bandeau, manteau, tablier (*)*' en velours porteur des blasons des cinq Serments de Bruxelles. Élément de la tribune, il était déposé sur l'appui du balcon de l'Hôtel de Ville lors du salut à la foule rassemblée sur la Grand Place par les hôtes de toutes distinctions reçu à l' Hôtel de Ville.

Le Doc 42 montre le '*bandeau, manteau, tablier (*)*' lors d'une de ses dernières sorties, en mai 1966, pour le couple royal suédois.

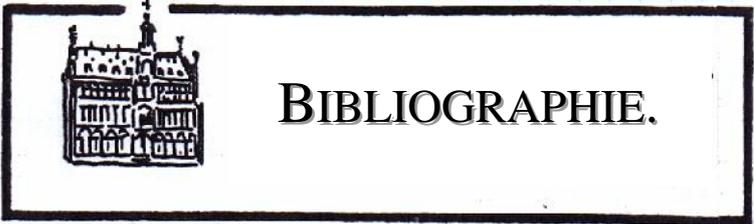


Doc 42 : Les blasons des Serments
(sur la photo le blason des Arquebusiers est tronqué)

Où est conservé le '*bandeau, manteau, tablier (*)*' aujourd'hui ? La question a été posée mais reste sans réponse.

() Ces termes sont probablement inappropriés ils l'équivalent à l'Antependium de l'autel d'une église.... Le vocable correct est ???*

Enfin si vous rencontrez le bourgmestre lors d'une de vos visites, dites-vous que le personnage représente une ancienne tradition au sein des Serments, il est encore aujourd'hui le Chef-Doyen de droit des arbalétriers bruxellois.



BIBLIOGRAPHIE.

- ◆ André Gillet – Corpus Historiae Arcubalistarü Magnae Guldae Bruxellensis, 1213-1988 chez l'éditeur (non édité).
- ◆ André Gillet – Le Serment des S.S.Michel et Gudule ou des Escrimeurs de Bruxelles – 1480/1985, chez l'auteur.
- ◆ André Gillet, M.Hainaut et R.Baudoux – Histoire du Serment de Saint-Christophe ou des Arquebusiers de Bruxelles – 1476/1976, chez l'auteur.
- ◆ Des Marez Guillaume – Guide illustré de Bruxelles. Monuments civils et religieux remis à jour et complété par A.Rousseau – Touring Club Royal de Belgique 1958.
- ◆ Alphonse Wauters – Notre historique sur les anciens Serment de Bruxelles – 1841 et 1848.
- ◆ Alexandre Henne et Alphonse Wauters, Histoire de le Ville de Bruxelles, t.III, Editions Libro-Sciences, 1968.
- ◆ Charles Pergameni – La Maison du Roi à Bruxelles in Les Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles – t. 46 (1942-1943)-pp 271 à 304.
- ◆ Andrée Brunard – Le Musée communal de la Ville de Bruxelles, extrait des Archives, Bibliothèques et Musée de Belgique, t. XIX –n°1 (1949).
- ◆ Archives écrites et iconographiques de l'auteur.



Du même auteur :

DANS LE CYCLE DE L'HISTOIRE DU GRAND SERMENT DES ARBALETRIERS



* *La Gilde :*

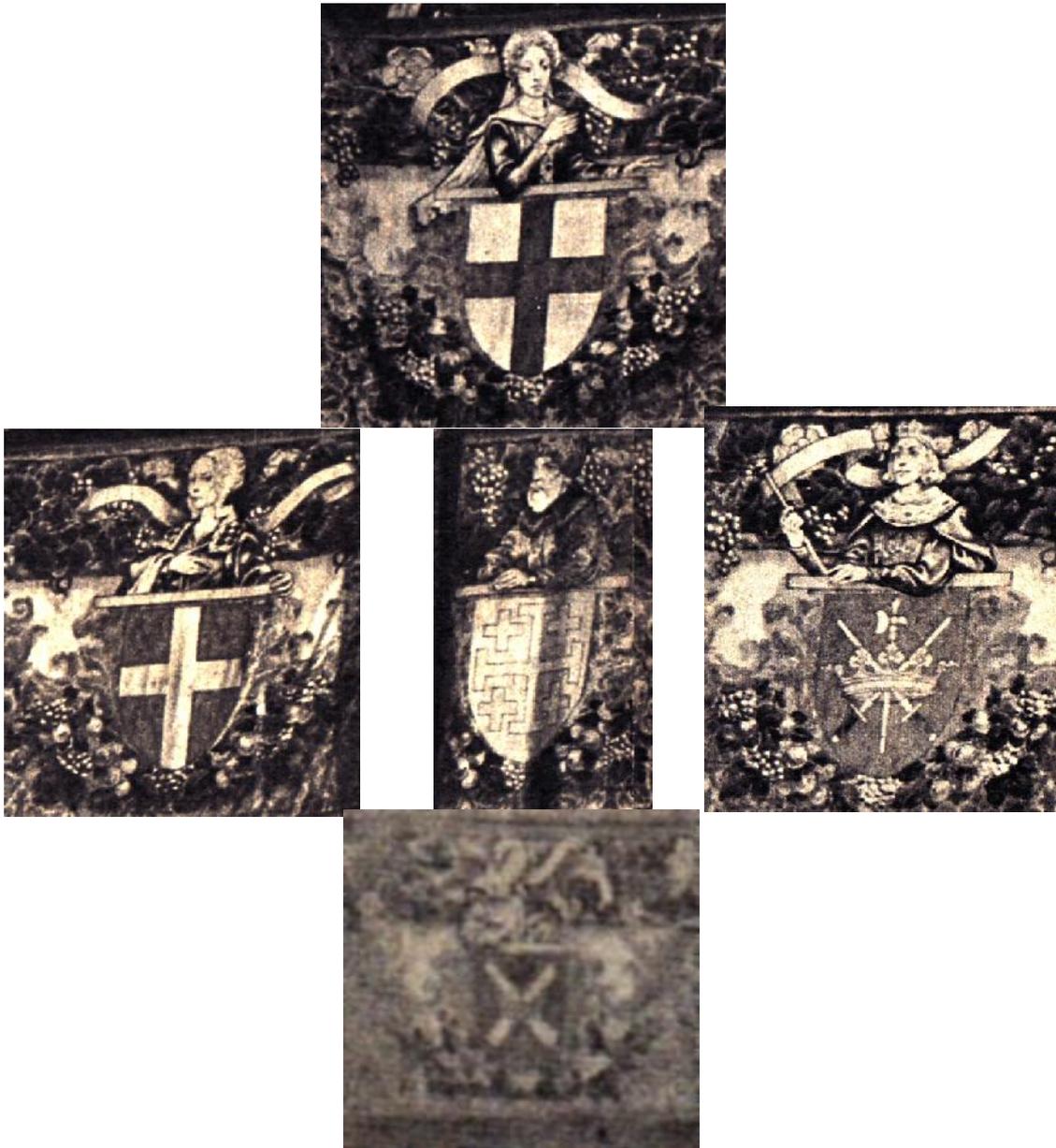
- ◆ De la Grootte Gulde à l'Ancien Grand Serment Royal et Noble des arbalétriers de Notre Dame au Sablon.
 - Volume 1 : L'arbalète dans tous ses états ~2009, 282 pages.
En collaboration avec Luc Bernaerts, archiviste des Arbalétriers de Saint Georges Bruxelles
 - Volume 2 : Gloria ou de 1213 à la fin de l' Ancien Régime ~2007, 468 pages.
 - Volume 3 : Le Phénix renaît de ses cendres ~2001, 232 pages.
- ◆ Supplément au volume 3 ~2013, 30 pages.
- ◆ Essai de constitution d'une liste de membres effectifs après dissolution des Serments en 1795~2014, 22 pages.
- ◆ Histoire des Scherpschutters 1897-1997 ~ 1997, 50 pages.
- ◆ Histoire de la Nouvelle-Alliance ~2015, 69 pages.

* *Les locaux :*

- ◆ Le Grand Serment de l'arbalète rue Isabelle in Vivre au quartier Royal 1800-2000 ~180°édition ~2014 pp 17 à 54 (*).
- ◆ La Gilde Kamer ou la salle d'apparat du Grand Serment de l'arbalète sous l'Ancien Régime 1540 à 1796 ~2015, 67 pages.
- ◆ Den Hof & son jardin des Arbalétriers ~2014, 54 pages.
- ◆ Escales au Sablon du Grand Serment des Arbalétriers ~2015, 89 pages.

** Divers :*

Les sociétés d'arbalétriers à Bruxelles 1795/2014 ~2015, 190 pages,
*En collaboration avec Luc Bernaerts, doyen et archiviste des Arbalétriers de
Saint Georges Bruxelles*



Ces ouvrages sont publiés sous les auspices de la Grande Gilde. [sauf ()]*

